



COMPTE-RENDU

DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2018

*
* *

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Grass)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Del Borrello)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Briand à/c du point 9.10)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (M. André à/c du point 9.1)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline		X (pouvoir M. Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

MONSIEUR LE PRESIDENT OUVRE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL A 09H10.

PROPOS LIMINAIRES

M. LE PRESIDENT introduit son propos en évoquant les points marquants de cette séance.

- Le réseau Tisséo a connu des records absolus de fréquentation le 24 Novembre : un record de fréquentation avec + de 800 000 validations (803 988) sur l'ensemble de notre réseau.
- Un record de fréquentation avec + de 500 000 validations (506 566) sur le réseau métro.

Ces deux records sont les symboles de la bonne dynamique globale de notre réseau (+2% malgré la fermeture pendant 6 semaines de la ligne A), en lien avec sa structuration via les LINEO.

- Une année marquée par l'approbation du Projet Mobilités validé le 7 février 2018 :
 - 3 années de travail, quasi 100 réunions, 3 phases de concertation en plus de l'enquête publique,
 - Un avis favorable à l'unanimité de la commission d'enquête,
 - Deux réserves : les vélos, les piétons sur lesquelles nous travaillons actuellement afin de pouvoir apporter des réponses fortes afin d'aboutir à la levée de ces réserves.
- Toulouse Aerospace Express... Connexion Ligne B
Des étapes essentielles franchies ... une année 2019 décisive
 - Phases de concertation pour TAE (1ère phase expérience voyageurs, 2ème phase dialogue territorial) et CLB (débat public avec CNDP),
 - Programme technique affiné pour TAE (été 2018),
 - Un travail sur les alternatives en lien avec le Conseil Scientifique et sous l'égide du garant.
 - La préparation du dossier d'enquête publique commun aux deux opérations et de l'évaluation socio-économique,
 - Une année 2019 qui sera marquée notamment par l'enquête publique et l'attribution de marchés structurants (maîtrises d'œuvre et ensemblier).
- Le doublement de la capacité de la Ligne A ... un chantier qui avance
 - Les 25 ans de la ligne !!
 - En 1993, 130 000 voyageurs/jour à terme ... atteints dès la mise en service, aujourd'hui 220 000 voyageurs/jour
 - Une concentration des travaux cet été (16 juillet au 26 août), qui permettra d'assurer la continuité du service l'été prochain (2019),

- Pendant les travaux, plus de 100 entreprises impliquées, 20 concernées par l'insertion professionnelle (70 salariés).
 - Une bonne utilisation des compléments d'offres alternatives (Vélo'Toulouse, service covoiturage...)
 - Objectif de mise en service fin 2019.
- Le téléphérique urbain sud ... 1^{ère} étape de la ceinture sud
- La « première phase » concrète en vue de réalisation de la ceinture sud,
 - La desserte de 3 pôles générateurs de déplacements et d'emplois : l'Oncopole, le CHU de Rangueil et l'Université Paul-Sabatier,
 - Une concertation aboutie qui a permis une insertion plus douce secteur Université Paul Sabatier
 - Une année 2019 de confirmation :
 - enquête publique : février 2019,
 - démarrage des travaux : mi 2019,
 - Objectif de mise en service fin 2020.
- En lien direct avec des décisions du CS d'aujourd'hui, il souhaite mettre en évidence les points suivants :

Les suites de la Ceinture Sud : maillon Ouest

- Au-delà du Téléphérique ...
 - Le maillon Est, vers Malepère (Université Paul Sabatier, Montaudran Malepère) ;
 - Le maillon Ouest, vers la gare de Colomiers (Colomiers Oncopole).
- Lors de ce CS, nous vous proposerons le programme du maillon ouest, une nouvelle ligne de bus structurante entre Oncopole, Basso Cambo et Colomiers :
 - desservir les zones d'emploi,
 - opérer un maillage transversal du réseau de transport en commun, en correspondance avec l'ensemble des lignes radiales (métro, train, Linéo)

Le bouquet Linéo : 6 sur 10 ... objectif bientôt atteint

- Lors de ce CS, approbation du programme du Linéo 11,
- 6 Linéo sont déjà en service sur notre réseau Tisséo !

- 83 000 voyageurs par jour transportés au total,
- L'année 2019 sera également celle de mise en service des Linéo 3, Linéo 4, Linéo 5 et du prolongement de Linéo 1 jusqu'à Entiore.
- Objectif : 9 Linéos sur 10 en 2019.

La gestion des P+R et l'extension de leur capacité ... plusieurs concrétisations à venir

- Lors de ce CS, approbation des marchés visant à remplacer le système de gestion des accès aux P+R du métro, qui sera déployé entre fin 2019 et début 2020 sur l'ensemble des sites
- La possibilité d'offrir grâce à ce système de nouvelles fonctionnalités, en commençant par le stationnement la nuit sur ces P+R,
- Les travaux d'extension du P+R de Borderouge qui vont être réalisés en 2019 et permettront d'étendre la capacité de 250 places en créant une « aire d'embarquement covoiturage », telle que réalisée à Ramonville,
- Le lancement, d'ici la fin de l'année 2019, des travaux de création d'un ouvrage au niveau du P+R Basso Cambo qui sera mis en service fin 2020 et permettra d'étendre la capacité de ce P+R de 400 places.

Le covoiturage ... un partenariat public privé pour optimiser le fonctionnement

- Tisséo Collectivités s'est positionné dès 2008 sur une offre de covoiturage au bénéfice des salariés pour les trajets domicile-emploi.
- En 2018, lancement d'un appel à projets, cadre d'expérimentation pour un service de covoiturage sur les territoires du Muretain et du Sicoval.
- Lors de ce CS, nous annoncerons l'opérateur retenu.

La gestion du Patrimoine ... des investissements importants

- Une valeur de notre patrimoine évaluée à plus de 3 milliards d'€ (infrastructures de transport, matériel roulant, système, bâtiments et équipements d'exploitation, ...), et c'est entre 40 et 50 M€, investis dans ce patrimoine chaque année, pour le renouveler, le moderniser et ainsi proposer un service de transports plus performant et plus efficient.
- Sur ce CS, ce sont plus de 12,6 M€ de Commandes Publiques et de Conventions qui vont être notifiés, portant ainsi les engagements nouveaux réalisés sur l'année 2018 à plus de 88 M€.

- Par ailleurs, un programme de 110 millions d'euros pour l'acquisition de nouvelles rames de métro va être soumis au vote des élus. Ces nouvelles rames qui seront mises en circulation à partir de 2023, sur les lignes A et B du métro permettront de continuer à renforcer la capacité du métro et de profiter des aménagements réalisés sur la Ligne A avec le doublement des quais.

Nous terminerons ce CS par une Conférence de Presse et la signature d'un protocole concernant le nouveau programme Linéo 11 avec les Maires des communes concernées.

- La cérémonie des vœux de Tisséo Collectivités aura lieu le 18 janvier au Mercure.

Ce sera l'occasion de vous présenter les équipes, de faire un bilan plus complet des actions 2018 et évoquer ensemble les perspectives 2019.

INTERVENTIONS

M. AREVALO a appris fortuitement par la Dépêche du Midi la démission du Président du Conseil Scientifique. Il aurait apprécié que les membres du Comité Syndical en soient officiellement informés sans avoir recours à la presse. Il semblerait que cette démission soit due à un potentiel conflit d'intérêt. Il est toujours très délicat qu'une instance publique comme Tisséo soit confrontée à cette situation.

Depuis qu'il siège au nom des écologistes au sein du SMTC, M. Arévalo a tenté de convaincre le Président de Tisséo-Collectivités de la nécessité de répondre aux trois enjeux majeurs que sont la question écologique sur la qualité de l'air, les économies d'énergie, la question des enjeux de « la fin du monde », les questions sociales avec la souffrance pour un grand nombre de concitoyens confrontés à des difficultés quotidiennes, et la question de la mobilité notamment les personnes qui se retrouvent bloqués dans les embouteillages des périphériques toulousains, mettant un temps considérable pour arriver sur leur lieu de travail. Aujourd'hui, cette souffrance s'exprime dans tout le pays sous une forme de violence sociale. Ce mouvement est lié aux problématiques relatives à la taxe sur les carburants et au pouvoir d'achat. La question des mobilités est déterminante. La façon dont elle est gérée apporte des réponses qui permettent d'améliorer la situation de nombreuses familles. Derrière cette crise, apparaît un gouffre considérable entre les décideurs politiques et la population : la question qui se pose est de savoir comment les populations sont écoutées par les « élites politiques » dont nous faisons partie, y compris la façon dont sont écoutés les corps intermédiaires dans la construction des politiques publiques.

S'agissant de la décision prise par Tisséo sur le plan de déplacements urbains, il a le sentiment que les corps intermédiaires que sont les associations et autres n'ont quasiment pas infléchi les décisions initiales du SMTC. Au regard des réactions des responsables associatifs, il apparaît une certaine irritation d'un certain nombre d'entre eux sur le fait que leur parole n'a pas été réellement entendue, ni considérée. C'est une forme de contestation vis-à-vis des décisions prises au sein de Tisséo-Collectivités.

M. Arévalo souhaite attirer l'attention des membres du comité syndical sur cette situation et rappeler que le PDU de Tisséo-Collectivités prépare la fin de la prochaine décennie.

(suite propos M. Arévalo) M. le Président a évoqué un réel succès du réseau. Cette remarque est très significative d'un besoin très fort de transport en commun.

Face à ces problèmes M. Arévalo a évoqué à plusieurs reprises la nécessité d'un plan d'urgence qui permettrait d'apporter des solutions dans les trois à cinq ans qui viennent et non pas en 2030 comme cela était initialement prévu. Il faut se saisir du contexte d'aujourd'hui qui doit nous appeler à un sursaut par rapport à ces questions-là, auxquelles nous devons apporter des réponses concrètes. Aujourd'hui, il serait intéressant de prendre en considération les propositions formulées par le Collectif Citoyen sur le tracé, reprendre les propositions faites par l'AUTATE ou Rallumons l'Etoile qui, samedi, feront la démonstration de la faisabilité d'une ligne entre Castelnau d'Estrétefonds et Baziège. D'autres propositions faites par certains élus de la métropole ou celles des écologistes pourraient être reprises, de façon à essayer de trouver des solutions très rapidement. Dans ce plan d'urgence, Un grand nombre de projets pourraient être repris comme la mise en service de lignes express, le doublement des investissements sur les Linéo afin de leur permettre de mieux circuler dans certains endroits où ils se retrouvent prisonniers de la circulation, la réalisation de la connexion ligne B avant que la troisième ligne puisse être réalisée, travailler sur une des branches du réseau étoilé qui pourrait être mis en service assez rapidement, accepter l'idée du tramway et amorcer le doublement de la ligne B qui commence à être saturée.

Monsieur Arévalo souhaite attirer l'attention des membres du comité syndical sur ces points. Un grand nombre d'événements peuvent se produire. Notre pays est en effervescence. Cette situation renvoie sur les questions de mobilités. Le SMTC devrait se saisir collectivement de cette question et envisager de nouvelles opérations. Notre responsabilité en tant qu'élus réside dans le fait de donner aux citoyens le pouvoir de bien vivre et de vivre longtemps sur notre planète.

M. LE PRESIDENT S'agissant des associations, en réponse aux propos de M. Arévalo, il attire l'attention sur le fait de ne pas se focaliser sur certaines d'entre elles. Tisséo rencontre beaucoup plus d'associations. Il prend l'exemple de l'association de quartier des Sept Deniers. Lorsque les réunions se sont tenues autour du projet de la station de métro, sept associations étaient présentes ; uniquement une était favorable au maintien à l'intérieur de Job. Les six autres avaient un avis différent.

S'agissant du Collectif Citoyen, cette association souhaite un passage par le centre ville. Tisséo ainsi qu'un grand nombre d'autres d'associations jugent préférable un passage au nord du territoire.

S'agissant du plan d'urgence, il constate que lors de ce mandat, l'investissement a été augmenté de 30 % avec des projets aboutis : dix lignes Linéo en place qui rencontrent un véritable succès.

La mise en place d'une ligne express est assez longue car les investissements sont assez lourds.

Le bilan est très significatif. A la fin de ce mandat, nous aurons créé un réseau Linéo jour et nuit, jeté les bases de quatre Linéo supplémentaires et de cinq lignes express qui viendront compléter le projet Linéo. Le projet du téléphérique urbain sud sera lancé, branché sur la ceinture sud. Les bases du grand projet de TAE seront lancées et le doublement de la ligne A sera terminé.

Ce bilan traduit une accélération des projets.

Certes, d'autres projets peuvent être ajoutés, avec des contraintes techniques et budgétaires. Le contre-projet rail a été évalué ; il s'est avéré une efficacité deux fois moindre pour un coût bien supérieur.

Nous ne sommes pas dans la négation d'autres hypothèses, mais sur la recherche d'une démarche qu'il qualifie de crédible pour sa part.

M. BRIAND En réponse aux propos de Monsieur Arévalo, il rappelle qu'il ne faut pas omettre de regarder la réalité des travaux dans le cadre du PDU.

Le PDU c'est le déploiement du réseau de surface d'abord, et ensuite la troisième ligne. De 2017 à 2025, l'offre kilométrique va passer de 35 millions à 44 millions avant TAE. Ceci signifie que le programme de déploiement du réseau de surface se fait maintenant.

S'agissant des corps intermédiaires, le travail fait avec les représentants associatifs est indispensable, car ces derniers disposent d'une réelle expertise technique. Ces associations n'ont aucune légitimité de représentation. Ce sont aux élus à assurer la représentation légitime du peuple. Les associations apportent une connaissance des dossiers et des sujets et une vision peut-être moins technique que celle que l'on peut avoir dans les structures en charge des politiques publiques.

Nous avons de vrais besoins sur les territoires. Ce PDU est le plus ambitieux qu'il n'y ait jamais eu sur notre territoire. Par le développement de l'offre de surface, il répond aujourd'hui aux besoins de nos concitoyens.

Depuis 2014, tout a été mis en place pour accélérer la mise en place du PDU. L'urgence est mise en œuvre depuis 2014. C'est une réponse concrète aux besoins de nos concitoyens.

M. LE PRESIDENT rappelle que le SMTC a des contacts permanents avec l'ensemble du monde associatif.

M. CARNEIRO S'agissant du patrimoine de Tisséo, M. Carneiro souhaiterait avoir une indication à valeur de reconstruction ou de réinvestissement. La démarche patrimoniale est très intéressante, car elle permet d'effectuer des prévisions à long terme. Il faut cependant la donner à valeur de reconstruction avec des indexations éventuelles avec le train du coût de la vie.

M. AREVALO considère que la nature des réponses démontre parfaitement que la gravité de la situation sociale actuelle n'est pas estimée à sa juste mesure.

M. CARNEIRO rappelle que la situation de notre pays est difficile. On ne peut pas faire de procès d'intention ni à l'équipe majoritaire, ni aux équipes minoritaires. Malgré des divergences sur la façon d'y parvenir, il existe un engagement commun. Notre devoir aujourd'hui est d'examiner la situation avec gravité et de ne pas compliquer les choses par des interventions plus partisans que d'intérêt général.

Notre rôle est de renforcer la cohésion de notre action. Nous avons progressé en matière d'offre de service d'une façon importante. Les contraintes financières existent, mais la troisième ligne est un énorme ballon d'oxygène en matière de progression d'offre de moyen de transport. Le réseau de surface n'a pas été oublié. Il y a un engagement à la fois des équipes politiques au sens noble du terme et des équipes techniques afin de satisfaire les besoins du service public.

Il rappelle que l'heure n'est pas aux chicanes, mais plutôt à la cohésion.

M. AREVALO affirme qu'il ne tient pas de propos partisans. Son discours se situe dans un contexte particulier de préoccupations par rapport aux populations et au mandat que le peuple nous a donné pour défendre l'intérêt général. Si un certain nombre de prédictions faites depuis quarante ans par un certain nombre de ses amis écologistes avaient été entendues et écoutées, la situation serait peut-être différente aujourd'hui.

M. CARNEIRO déclare que l'histoire de France et l'histoire du monde ne s'arrêtent pas à ce que nous disons aujourd'hui. Par le passé, il y a eu des secousses sociales importantes, très dures pour la France. Il y en aura encore d'autres. Celle que nous vivons aujourd'hui en est une parmi tant d'autres. Il faut savoir relativiser les choses et ne pas croire que ce qui nous arrive aujourd'hui revêt un caractère unique.

MME TRAVAL-MICHELET considère que les urgences sociales qui s'expriment aujourd'hui nous appellent à nos responsabilités d'élus sans aucun esprit de récupération que n'attendent pas les citoyens. Les demandes qui s'expriment très légitimement attendent des réponses. Notre rôle est d'être dans l'action et de démontrer que ce mandat qui nous a été confié doit être assuré dans l'intérêt général. Nous l'adaptions lorsque les politiques publiques le nécessitent. Cette instance permet justement la réunion trans-partisane d'élus qui mettent parfois leurs egos de côté pour essayer d'avancer au bénéfice des territoires sans polémique politicienne. Une énorme concertation sur le PDU a été engagée sur tout le territoire ; cette concertation n'est d'ailleurs pas terminée ; des réunions se sont tenues cette semaine dans l'ouest toulousain. Cette forte concertation laisse supposer qu'il faut agir et proposer également des réponses ; elles sont mises en œuvre et certaines fonctionnent. Nous pouvons toujours aller plus loin. Restons cependant extrêmement réservés sur un mouvement qui est actuellement en cours auquel nous devons répondre dans les instances compétentes. Chacun le fait à l'aune de ses politiques dans sa commune.

Madame Traval-Michelet ne souhaite pas rappeler dans cette assemblée toutes les politiques de solidarité sociale qui s'exercent dans sa commune, à Colomiers envers les personnes les plus précaires, et qui viennent répondre également à cette forme d'urgence. Ce n'est pas le lieu ici pour en discuter. Toulouse Métropole y répond également en maintenant à travers les outils de planification stratégique comme le PLUIH, l'engagement de construire 7000 logements par an sur les communes de la métropole, 35 % de logements sociaux avec l'objectif d'atteindre les 25 % à l'horizon 2025 ; en territorialisant lorsque des politiques publiques sont lancées pour les quartiers les plus défavorisés en lien avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, avec l'Etat, avec l'ensemble des partenaires sociaux. C'est le contrat de ville.

Il ne faut pas trop séquencer. Il faut élargir le champ d'actions aux urgences.

Elle part du principe selon lequel il n'y a pas de croissance économique, pas de transition écologique sans justice sociale.

M. LE PRESIDENT donne la parole à M. Suaud et rappelle qu'une réunion relative au Linéo 5 se tiendra demain à Portet sur Garonne.

M.SUAUD ajoute que la perspective de cette réunion montre qu'il faut particulièrement saluer ce qui est fait quand cela l'est. Il trouve naturel que les membres de cette instance ne discutent pas « hors sol » et soient sensibles aux échanges, au cœur de la société française, sur les problématiques de mobilité, d'aménagement du territoire de manière générale, et de pouvoir d'achat en particulier.

Ce lieu est important dans la mesure où nous pouvons taire nos divergences politiques, et où nous confrontons nos regards sur l'aménagement du territoire, sur les priorités et sur les efforts à consentir. Si nous traitons de mobilités à Tisséo, le transport est une solution qui doit également prendre en compte la question du pouvoir d'achat. Le transport n'est pas la seule réponse puisque l'aménagement bien compris du territoire, le redéploiement nécessaire de l'économie sur le grand territoire de la très grande agglomération toulousaine sont des objectifs à atteindre. Nous devons porter cette ambition dans d'autres lieux comme le SMEAT.

(suite propos M. Suaud) Nous devons garder beaucoup d'humilité et de modestie face à ceux qui s'expriment et qui ont toute légitimité pour le faire, qu'ils soient vingt-cinq dans une association ou des millions à participer à une élection. Les citoyens de notre pays ont choisi une forme d'expression qui doit nous interroger et nous pousser à réfléchir.

Oui pour reconnaître ce qui est fait, mais non pour tomber dans une forme d'autosatisfaction ou d'autocongratulation qui serait contraire à l'intérêt général que nous servons.

S'adressant à Monsieur le Président, il précise que la journée de demain est l'exemple même du dépassement des frontières politiques et des débats politiques classiques : nous aurons en effet une même expression pour saluer la perspective d'arrivée du Linéo 5 à Portet sur Garonne.

M. LAFON souligne qu'il serait intéressant, pour l'ensemble de nos concitoyens, de faire une analyse rétrospective des quinze dernières années, sur les services de Tisséo-Collectivités au quotidien pour l'ensemble de la grande agglomération : nombre de kilomètres parcourus, nombre de voyageurs transportés. Peut-être également un indicateur sur le bilan carbone pour démontrer l'utilité du transport en commun d'un point de vue écologique et faire un rappel sur les efforts déployés dernièrement sur la tarification sociale des transports en commun. Nous évoquons le pouvoir d'achat, mais nous avons peut-être oublié de rappeler dans cette assemblée que la gratuité des transports en commun pour les étudiants boursiers avait été une innovation pour Tisséo-SMTC. Nous sommes acteurs des politiques publiques. Un rappel chiffré pourrait permettre à tout un chacun de voir que nous sommes là dans une assemblée améliorative pour la vie quotidienne de l'ensemble des habitants de la grande agglomération toulousaine. Le transport en commun que nous offrons chez Tisséo-Collectivités participe à lutter à cette fracture territoriale. Les citoyens qui ont à souffrir de l'augmentation des prix des carburants sont celles et ceux qui ne bénéficient pas des transports en commun offerts par Tisséo-Collectivités. Remettre un petit peu en perspective, chiffrer, quantifier permettrait de constater que Tisséo est là pour apporter du mieux, contrairement aux taxes environnementales décidées ici ou là, éco taxe d'un côté ou augmentation de la fiscalité des carburants de l'autre, augmentation de la CSG, augmentation de la TVA. Ce petit rappel en chiffres, sur une analyse rétrospective des quinze dernières années, permettra de comprendre que Tisséo est là pour apporter du mieux et pas du pire.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 03 OCTOBRE 2018.

COMPTE-RENDU DES CONVENTIONS ET DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (LISTE ANNEXEE AU PRESENT ORDRE DU JOUR).

Liste des conventions signées par le Président du SMTC par délégation du Comité Syndical donnée par délibération n° D.2016.09.14.5.4 du 14 Septembre 2016					
Date CS	Numéro de convention	Travaux réalisés par le tiers	Tiers	Ouvrages du SMTC à proximité	Date de notification
28/11/2018	2017-1023	Construction de bâtiments (lots 3 et 4)	Toulouse Métropole Habitat	Tunnel de la ligne B entre la station Empalot et la réservation de station "Niel", avec réservation d'un emplacement pour un futur puits de désenfumage	22/08/18
28/11/2018	2018-1027	Construction d'un bâtiment de bureaux de type "CoWorking" place de l'Europe	SCCV CARETO (Icade Promotion)	Tunnel de la ligne B entre les stations "Canal-du-Midi" et "Compans-Caffarelli"	07/11/18

N° de décision	Objet :	Contrôle de légalité
2018.1.1158	Attribution du marché subséquent M 3 2018 13622 M relatif à « 3 ^{ème} ligne de métro – prestations juridiques en droit de l'environnement et de l'urbanisme – sécurisation des enquêtes publiques » au cabinet PAILLAT CONTI BORY pour un montant de détail estimatif de 55.900,00 € HT.	08/10/2018
2018.1.1159	Attribution du marché subséquent M 3 2018 13622 M relatif à « 3 ^{ème} ligne de métro – prestations juridiques en droit de l'environnement et de l'urbanisme – Assistance et conseil » au cabinet PAILLAT CONTI BORY pour un montant de détail estimatif de 24 100,00 € HT.	08/10/2018
2018.1.1160	Attribution du marché subséquent M 3 2018 13622 M relatif à « 3 ^{ème} ligne de métro – prestations juridiques en droit de l'environnement et de l'urbanisme – » au cabinet PAILLAT CONTI BORY pour un montant de détail estimatif de 24 100,00 € HT.	08/10/2018
2018.1.1161	Décision d'autoriser Tisséo-Voyageurs à signer le marché relatif aux travaux de sécurisation des garages ateliers de Basso Cambo et Borderouge avec la société INEO MPLR.	08/10/2018
2018.1.1162	Décision d'autoriser Tisséo-Voyageurs à signer les marchés de travaux de réalisation des locaux d'exploitation Borderouge avec les sociétés suivantes : MAS – BOURDARIOS SYLVEA-HABITAT 26-07-FONTANIE-TUNZINI-MODUL'ERE- pour un total de 463 113,68 € HT.	08/10/2018

2018.1.1163	Décision d'autoriser Tisséo-Voyageurs à signer le marché relatif à la maîtrise d'œuvre les travaux de câblage billettique avec la société LM INGENIERIE pour un montant de 59 238,20 € HT.	08/10/2018
2018.1.1164	Décision d'autoriser Tisséo Voyageurs à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux pour la réalisation des locaux exploitation Borderouge conclu avec la société EIFFAGE ROUTE SO pour le lot n° 1 VRD.	19/10/2018
2018.1.1165	Décision d'autoriser Tisséo Voyageurs à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux préparatoires de chape pour la réalisation des locaux exploitation Borderouge conclu avec la société TOULOUSE CARRELAGES.	19/10/2018
2018.1.1166	Décision d'autoriser Tisséo Voyageurs à signer le marché relatif à la fourniture et pose de prises RJ45 dans les agences commerciales de Tisséo avec la société FONTANIE.	15/11/2018
2018.1.1167	Attribution du marché L5 2018 13573 M relatif à LINEO 5-SEDI » à la société PROSYX pour un montant de détail estimatif de 24 350 € HT.	15/11/2018
2018.1.1168	Attribution du marché L5 2018 13573 M relatif à LINEO 5 – reprographie » à la société REPROCOLOR 31 pour un montant de détail estimatif de 9 398 € HT.	15/11/2018
2018.1.1169	Attribution du marché subséquent CLB 2018 13640 M relatif à « CLB – Prestations Juridiques action foncière/droit de l'expropriation –conseil juridique » au cabinet BOUYSSOU&ASSOCIES pour un montant de détail estimatif de 10 800 € HT.	15/11/2018
2018.1.1170	Attribution du marché subséquent M3 2018 13639 M relatif à « 3 ^{ème} ligne de métro - Prestations Juridiques action foncière/droit de l'expropriation –conseil juridique » au cabinet BOUYSSOU&ASSOCIES pour un montant de détail estimatif de 19 600 € HT.	15/11/2018
2018.1.1171	Approbation de l'avenant n° 1 au marché M 3 2018 13480M.	26/11/2018
2018.1.1172	Décision d'autoriser Tisséo-Voyageurs à signer le marché relatif à la mise en conformité des installations de protection foudre du dépôt de bus de Langlade avec la société FRANKLIN France.	30/11/2018

Liste des décisions prises par le Président du SMTC par délégation du Comité Syndical (article L5211-10 du CGCT) relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres et de leurs avenants
MARCHES

Date CS	Numéro de marché	Objet du marché	Titulaire	Montant en € HT	Date de Notification	Durée du marché	Renouvellement
12/12/2018	MA2018-0292	Accompagnement pour la réalisation d'une étude croisée sur les nouveaux modes de travail et les nouveaux services de mobilité dans le cadre du projet COMMUTE	SYSTRA	40 000,00 €	26/11/2018	6 mois	
12/12/2018	MA2018-0279	MS 10 AC 2016-701 - Détection incendie	SIEMENS	32 200,00 €	14/11/2018	9 mois	
12/12/2018	MA2018-0275	Fourniture d'une solution d'hébergement des applications internet	DIGITAL RURAL INFORMATIQUE	maximum 210 000,00 €	26/11/2018	1 an	3 fois
12/12/2018	MA2018-0252	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'achat du nouveau matériel roulant VAL du métro de l'agglomération toulousaine	Groupeement EGIS RAIL / AVANT PREMIERE	228 000,00 €	22/10/2018	2 ans	
12/12/2018	MA2018-0232	Assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur l'appel à projets urbains innovants "Dessine-moi Toulouse"	EPPC	58 170,00 €	26/09/2018	8 mois	

Liste des décisions prises par le Président du SMTC par délégation du Comité Syndical (article L5211-10 du CGCT) relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres et de leurs avenants
AVENANTS

Date CS	Numéro de marché	Objet du marché	Numéro et objet de l'avenant	Titulaire	Montant initial en € HT	Nouveau Montant en € HT	Augmentation/Diminution	Avis CAH	Prolongation Durée du marché	Date de Notification
12/12/2018	MA2018-060	Maîtrise d'œuvre pour le renouvellement des écrans IV en stations de métro A et B	1 Fixation coût prévisionnel travaux / fixation forfait déf. rémunération/répartition co-traitants	ARACADIS	240 172,00 €	/	/	/	/	18/10/2018
12/12/2018	MA2015-573	Aménagement du local archives de Tisséo SMTC station de métro Jolimont - lot n° 8 : Electricité	2 transfert à la société FOURNIE GROSPAUD TOULOUSE de la part du marché conclu avec la société MIDI-PYRENEES ELECTRICITE	FOURNIE GROSPAUD	39 500,00 €	/	/	/	/	24/09/2018
12/12/2018	MA2016-561	Extension des installations existantes de distribution de GNV sur le dépôt de Langlade: Lot n°4: Electricité/Foudre	3 transfert à la société FOURNIE GROSPAUD TOULOUSE de la part du marché conclu avec la société MIDI-PYRENEES ELECTRICITE	FOURNIE GROSPAUD	21 709,66 €	/	/	/	/	24/09/2018
12/12/2018	MA2016-552	Fourniture et maintenance de solutions informatiques pour la gestion des marchés et de la comptabilité de SMTC Tisséo - Lot n°2 - Assistance au suivi de l'exécution financière des marchés	1 ajout de prix au BPU	BERGER-LEVRAULT	60 000,00 €	/	/	/	/	26/10/2018
12/12/2018	MA2016-553	Fourniture et maintenance de solutions informatiques pour la gestion des marchés et de la comptabilité de SMTC Tisséo - Lot n°3 - Exécution budgétaire et comptable	2 ajout de prix au BPU	BERGER-LEVRAULT	60 000,00 €	/	/	/	/	26/10/2018

POINT 1 - TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS

POINT 1.1 - TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT 1 A LA CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE N° 2017 – 1060 POUR LA REALISATION DE L'OPERATION DE 3EME LIGNE DE METRO DE COLOMIERS A LABEGE ET LIGNE AEROPORT EXPRESS A CONCLURE AVEC TISSEO INGENIERIE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La **délibération 1.1** porte sur un avenant au mandat TAE passé avec Tisséo Ingénierie. Il a pour objet de détailler la répartition par domaines d'activités de la rémunération du mandataire, afin de faciliter le calcul des subventions obtenues dans le cadre du Financement MIE : Mécanisme d'Interconnexion en Europe.

Il est rappelé que le montant de cette subvention s'élève à 9,8 M€ et correspond à un financement de 50% des études.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (les administrateurs de Tisséo- Ingénierie ne prennent pas part au vote : MM. Lattes, Grass, Mme Traval-Michelet, MM. Briand, Lafon)

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de l'avenant 1 au mandat de maîtrise d'ouvrage de l'opération 3ème ligne de métro de Colomiers à Labège et ligne aéroport express.
- D'autoriser Monsieur le Président du Tisséo Collectivités à signer ledit avenant 1.

POINT 1.2 - TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS – AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD CADRE M3 2018 13445 M : RECONNAISSANCES RESEAUX EXISTANTS AVEC LA SOCIETE GENIMAP.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 1.2 a pour objet d'autoriser la signature du marché relatif à l'exécution des prestations de reconnaissances des réseaux existants, nécessaires aux études de conception de l'infrastructure. Ce marché à bon de commandes a été attribué à la société GENIMAP pour un montant estimé à ce jour à un peu plus de 10 600 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser la dépense correspondante ;
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec la société GENIMAP, l'accord-cadre M3 2018 13445 M pour les prestations de reconnaissances réseaux nécessaires aux études de conception des infrastructures de la 3ème ligne de métro de Colomiers à Labège, pour un montant maximum de 350 000,00 € HT.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 1.3 - TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHE M3 2018 13403 M - ASSISTANCE A NEGOCIATION FONCIERE CONCLU AVEC LE GROUPEMENT SYSTRA FONCIER / SETIS / IPFEC.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 1.3 porte sur un avenant au marché d'assistance à négociation foncière conclu avec le groupement mené par la société SYSTRA Foncier. Sans incidence financière, cet avenant a pour objet de contractualiser le bordereau de prix unitaires ayant servi à la décomposition des prix forfaitaires.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver l'avenant n° 1 au marché M3 2018 13403 M à conclure avec le groupement SYSTRA FONCIER / SETIS / IPFEC.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer le dit avenant.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 1.4 - TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS : APPROBATION DU PRINCIPE D'INDEMNISATION DES CANDIDATS RELATIF AU MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE RELATIF A LA CONCEPTION, LA REALISATION ET LA MAINTENANCE DU SYSTEME DE TRANSPORT N° M3 2018 13662 M.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 1.4 a pour objet d'approuver le principe d'indemnisation des candidats qui auront remis une offre complète et conforme dans le cadre du marché global de performance relatif à la conception, la réalisation et la maintenance du système de transport.

Il est proposé, à l'issue du dialogue compétitif de leur attribuer une indemnisation d'un montant de 100 000 € ; le nombre maximal de soumissionnaire étant arrêté à 5, cela correspond donc à une dépense maximale de 500 000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le principe d'indemnisation des candidats.
- D'autoriser la dépense correspondante.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 2 – RESEAU STRUCTURANT

POINT 2.1 - MAILLON OUEST DE LA CEINTURE SUD : APPROBATION DU PROGRAMME 2020.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 2.1 a pour objet d'approuver le programme d'opération pour l'aménagement du maillon ouest de la Ceinture Sud, qui connectera les sites de l'Oncopole, de Basso Cambo, des Ramassiers et de Colomiers Gare, au travers d'une nouvelle ligne de bus structurante. A l'horizon de la mise en service du Téléphérique Urbain Sud, l'objectif de cette ligne sera de :

- desservir les zones d'emploi : pôle aéronautique, Basso Cambo, Oncopole, Ramassiers notamment ;
- opérer un maillage transversal du réseau de transport en commun, en correspondance avec l'ensemble des lignes radiales (Métro, Train, Linéo) et avec le Téléphérique Urbain Sud.

Le coût global prévisionnel de ces aménagements a été estimé à **3,15 M€**, pour une mise en service prévue donc à la fin 2020.

INTERVENTIONS

M. GUYOT souhaite que les membres de cette assemblée soient réellement investis dans l'intégration et dans la préparation des projets au service de l'ensemble de la population concernée. Il rappelle que c'est le dernier comité syndical avant l'arrivée, le 7 janvier, du Linéo 3 dans sa commune.

M. Guyot a été interpellé par deux classes d'une école élémentaire de Plaisance du Touch pour présenter le projet Linéo 3. Il l'a fait avec enthousiasme et tient à remercier les services de Tisséo-Collectivités qui lui ont fourni les documents, plus particulièrement un plan de la ligne du Linéo qui va être affiché à l'école.

S'agissant du rapport d'activités 2017 de Tisséo-Voyageurs, la première page des actions RSE évoque les enfants de moins de douze ans. Les enfants de CM2 ont un âge correct pour les inciter à prendre les transports en commun. Un sondage a été fait dans les deux classes de sa commune : plus de 50 % des enfants viennent à l'école dans la voiture de leurs parents, alors que des bus du Conseil Départemental circulent dans la commune; certains enfants viennent en vélo, d'autres à pied.

M. Guyot s'est rendu compte d'un manque évident de documents et de présentation pour les enfants d'écoles élémentaires .Il serait intéressant de développer cette idée au niveau de la communication de Tisséo-Collectivités. Les enfants sont très demandeurs, prêts à débattre. Les élèves de CM2 vont rentrer en sixième et la plupart d'entre eux emprunteront les transports en commun. Les élus locaux peuvent avoir une influence très forte sur cette phase d'âge et sur l'utilisation des transports en commun.

S'agissant de TAE, il serait judicieux que cette troisième ligne ne soit pas remise en cause lors des prochaines élections municipales. L'agglomération toulousaine a souffert du report de projets. La ligne TAE est très attendue par l'ensemble de la population. On ne peut pas se permettre d'affirmer que certains projets ne vont pas assez vite et en même temps remettre en cause certains grands projets permettant à un grand nombre de citoyens de prendre les transports en commun.

(suite propos M. Guyot) S'agissant du maillon ouest, il souligne l'importance pour les citoyens de l'ouest de l'agglomération d'un terminus à la gare de Colomiers. Avec la ceinture ouest et la ligne TAE, nous aurons à Colomiers un « hub » multimodal pour l'ensemble de la population de l'ouest toulousain qui est en troisième couronne, voire bien au-delà. La gare de Colomiers doit permettre à l'ensemble de la population de l'ouest toulousain de prendre les transports en commun pour aller n'importe où, que ce soit dans l'ouest avec la ceinture ouest, dans le sud avec TAE, vers les Arènes ou vers Basso Cambo.

Par contre, il n'y a plus de place de libre pour les parkings. M. Guyot propose donc la réalisation de parkings relais relativement importants qui permettraient aux personnes de laisser leur voiture bien en amont de la gare de Colomiers, de prendre un transport en commun rapide si possible en site propre et d'utiliser les transports en commun de l'ensemble de l'agglomération toulousaine.

M. AREVALO S'agissant de la ceinture sud, on ne peut que se féliciter de son existence et de son principe. Il est très judicieux de reprendre l'idée du téléphérique qui avait été émise lors du mandat précédent. Il est très important de continuer la LMSE sur le maillon est de l'agglomération en se félicitant qu'elle n'ait pas traversé le canal du Midi comme prévu initialement. Grâce à un combat d'un certain nombre d'associations, elle n'emprunte pas l'itinéraire initial qui aurait détruit un des plus beaux patrimoines de Toulouse.

En revanche, le maillon ouest considéré comme le maillon le plus faible, nécessite des bus rapides en site propre. Le maillon ouest n'est pour l'instant pas prévu en site propre. Le plan d'urgence est de traduire cette volonté de voir les bus et les transports en commun prioritaires sur les voitures.

La proposition du prolongement de la ligne A jusqu'au grand rond point de Saint Simon avait été évoquée. Cette solution permettrait une continuité de la ceinture sud avec une jonction à une station terminale qui ne serait pas située à Basso-Cambo, déjà saturé par les voitures.

Félicitations pour ce projet. Il faut maintenant le rendre encore plus performant avec des décisions de ce type là.

M. LE PRESIDENT déclare que ce projet avait émergé des études en 2015 et sera réalisé en 2020 en site propre. L'inauguration en janvier du Linéo 3 permettra de se rendre compte que les sites propres sont considérables.

M. SUAUD S'agissant de la perspective de rapprocher les territoires de l'ouest vers l'Oncopole, ou bien de permettre aux usagers du sud de se rapprocher de l'ouest, quelques points durs seront à traiter et qui nécessiteront d'importants investissements. M. Suaud accepte l'augure de cette perspective de 2020. Il ne faut cependant pas sous-estimer les problématiques de franchissement du carrefour de la SETMI route de Seysses qui s'avère être un point dur de la circulation, et des ouvrages d'art au-dessus de l'A 64 qui, pour le dégagement du sud vers l'ouest, ou l'arrivée des concitoyens de l'ouest vers l'Oncopole, seront un sujet majeur.

S'agissant des parcs de rabattement, si nous voulons suspendre la trajectoire de l'automobiliste, il faut que nous puissions avoir une stratégie foncière pour positionner des parcs de rabattement dans des points stratégiques.

Il ne faut pas abandonner l'idée de la logique « site propre dans la transversalité » sinon nous échouons. Il en va encore une fois des risques d'asphyxie de cette entrée toulousaine. La RD 15, la route d'Espagne, l'A 64, matinée après matinée, sont impraticables. Il est donc indispensable d'avoir des réponses au déplacement dans un rayon de quarante, soixante, quatre-vingts kilomètres.

Notre intelligence doit être tournée vers les transports urbains mais aussi beaucoup plus largement, en parfaite complémentarité et en parfaite compréhension politique.

MME TRAVAIL-MICHELET indique que tous les membres de cette assemblée sont d'accord pour considérer que la modalité de fonctionnement en site propre est évidemment bien plus efficace que lorsque les bus ne circulent pas en site propre. La question qui se pose est la suivante : dans la mesure où le site propre intégral sur l'ensemble d'une ligne n'est pas possible, devons-nous rester inactifs en attendant de pouvoir accéder à ce fameux site propre intégral sur la totalité de la ligne ou comme cela a été proposé, doit-on avancer quand même en mettant ces Linéo en site propre ? Comme l'a indiqué Monsieur le Président, une partie des Linéo est déjà en site propre. Il faut avancer en faisant parfois quelques concessions et quelques compromis. C'est là où nous avons souhaité soutenir ces Linéo qui montrent leur efficacité dans nos territoires, faute de pouvoir attendre dix ans de faire du site propre intégral.

La question des rabattements est extrêmement importante. Ce sera un des sujets majeurs de l'implantation de la troisième ligne dans l'ouest toulousain avec une station terminus à Colomiers qui viendrait capter une grande partie de l'ouest toulousain et un risque de circulation intense pour rejoindre cette station terminus. Il est nécessaire d'avoir des parkings de rabattement. Les ruptures de charge rendent la ligne moins efficace. Si nous proposons un rabattement un peu trop éloigné avec une rupture de charge, nous perdrons des usagers.

Il est important de s'interroger sur la manière dont ces rabattements peuvent s'effectuer de façon efficace sans perturber encore davantage la circulation automobile. Ce sera un des enjeux à la fois de l'enquête publique et du projet sur les ajustements qui restent à faire.

M. LE PRESIDENT rappelle que le Linéo est un produit vivant. Nous le travaillons en permanence. Nous avons lancé le linéo 2 et quelques mois plus tard nous avons dégagé le bouchon de Carrefour. Le Linéo 1 atteint les 25 000 passagers par jour. Cependant, nous avons toujours le point dur de la Place Dupuy et de la Halle aux Grains.

M.GUYOT indique qu'il est favorable à une ceinture sud prévue pour 2020 avec des difficultés à certains endroits plutôt que d'attendre. Cela permettra d'aller vers Basso-Cambo et Eisenhower. Un grand nombre de personnes utilisent la voiture car il y a des ruptures de charge et c'est assez compliqué d'arriver jusqu'à la station de métro. La ceinture sud apportera réellement un plus pour les habitants de l'ouest toulousain.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le programme d'opération du maillon Ouest de la Ceinture Sud pour un montant de 3,15 M€ HT (valeur novembre 2018) et une mise en service fin 2020, concomitamment au Téléphérique.
- D'approuver la mise en place du maillon Est par la ligne 78 sur le site propre de la LMSE.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 2.2 - DEVELOPPEMENT DU RESEAU STRUCTURANT POUR LES TERRITOIRES DE L'OUEST DE L'AGGLOMERATION : APPROBATION DU PROGRAMME LINEO 11.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 2.2 a pour objet d'approuver le programme d'opération du Linéo 11, destiné à relier les communes de Frouzins, Villeneuve-Tolosane et Cugnaux à la station de métro de Basso Cambo. Ce nouveau Linéo sera accompagné d'une redéfinition de l'offre de transports dans le secteur du sud-ouest de l'agglomération. L'objectif de ce projet est, au travers d'une restructuration du réseau bus, de proposer une offre plus maillée et plus lisible complété par une offre de déplacements plus attractive.

Le coût prévisionnel de ces aménagements est estimé à **6,5 M€** pour une mise en service mi 2021.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le programme de l'opération Linéo 11 Frouzins – Toulouse Basso Cambo pour une livraison en septembre 2021 pour un montant de 6,5 M€ H.T. (valeur décembre 2018).

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 2.3 - LINEO 5 : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE N°2016-0908 ENTRE TISSEO COLLECTIVITES ET LE MURETAIN AGGLO.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 2.3 vise à autoriser la signature d'un avenant à la convention entre Tisséo Collectivités et le Muretain Agglo pour la réalisation du Linéo 5. D'un montant d'un peu plus de 271 000 €, il a pour objet d'actualiser le montant des travaux et le planning.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'Approuver les termes de l'avenant 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre Tisséo Collectivités et le Muretain Agglo pour la réalisation d'aménagements ponctuels et aménagements d'arrêts du Linéo 5 qui acte la nouvelle enveloppe financière qui passe à 671.3 k€ HT (valeur avril 2016).
- D'autoriser Monsieur le Président du Tisséo Collectivités à signer ledit avenant.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 2.4 - LINEO 5 PORTET SUR GARONNE - TOULOUSE : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE N° L5 2018 13675 CN ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE (CD 31) ET TISSEO COLLECTIVITES RELATIVE A LA REFECTION D'UNE SECTION DE LA CHAUSSEE DE LA RD 120 DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE L'INFRASTRUCTURE DE LINEO 5 ENTRE LES COMMUNES DE TOULOUSE ET PORTET-SUR-GARONNE PAR TISSEO COLLECTIVITES.

POINT 2.5 - LINEO 5 : PORTET SUR GARONNE - TOULOUSE : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE N° L5 2018 13676 CN ENTRE PORTET SUR GARONNE ET TISSEO COLLECTIVITES POUR LES ETUDES ET TRAVAUX DE REFECTION DE CHAUSSEE ET RENFORCEMENT DU RESEAU PLUVIAL SUR LE SECTEUR FRENES-DIDE DE LA RD 120.

POINT 2.6 - LINEO 5 : PORTET SUR GARONNE - TOULOUSE : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE N° L5 2018 13677 CN ENTRE TOULOUSE METROPOLE ET TISSEO COLLECTIVITES POUR LES ETUDES ET TRAVAUX DE REFECTION DE CHAUSSEE ET RENFORCEMENT DU RESEAU PLUVIAL SUR LE SECTEUR FRENES-DIDE DE LA RD 120.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Les délibérations 2.4 à 2.6 ont pour objet d'autoriser la signature de conventions de maîtrise d'ouvrage unique entre Tisséo Collectivités et respectivement, le CD31, la commune de Portet sur Garonne et Toulouse Métropole.

L'objet de ces conventions vise à intégrer dans le cadre des travaux réalisés pour le Linéo 5, la réfection de la chaussée et la réhabilitation du réseau pluvial et d'en confier la prise en charge financières aux signataires, en tenant compte de la répartition des compétences.

Le coût global prévisionnel de ces conventions s'élève pour le CD31 à 320 000 €, pour Portet sur Garonne à 323 000 € et à 312 000 € pour Toulouse Métropole.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 2.4 :

- D'approuver les termes de la Convention n° L5 2018 13676 CN de maîtrise d'ouvrage unique entre le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et Tisséo Collectivités relative à la réfection d'une section de la chaussée de la RD 120 dans le cadre de l'aménagement de l'infrastructure de LINEO 5 entre les communes de Toulouse et Portet-sur-Garonne par Tisséo Collectivités.
- D'autoriser Tisséo Collectivités à signer la convention ci-dessus désignée.

➤ POINT 2.5 :

- D'approuver les termes de la Convention n° L5 2018 13676 CN de maîtrise d'ouvrage unique entre Portet sur Garonne et Tisséo Collectivités pour les études et travaux de réfection de chaussée et renforcement du réseau pluvial sur le secteur Frênes-Dide de la RD 120.
- D'autoriser Tisséo Collectivités à signer la convention ci-dessus désignée.

➤ POINT 2.6 :

- D'approuver les termes de la Convention n° L5 2018 13677 CN de maîtrise d'ouvrage unique entre Toulouse Métropole et Tisséo Collectivités pour les études et travaux de réfection de chaussée et renforcement du réseau pluvial sur le secteur Frênes-Dide de la RD 120.
- D'autoriser TISSEO INGENIERIE à signer la convention ci-dessus désignée.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 2.7 – TELEPHERIQUE URBAIN SUD : MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DU TELEPHERIQUE URBAIN SUD : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 3 A LA CONVENTION N°2012-1004 A CONCLURE AVEC TISSEO INGENIERIE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 2.7 porte sur un avenant à la convention de mandat pour la maîtrise d'ouvrage du Téléphérique Urbain Sud, confié à Tisséo Ingénierie. Il a pour objet, d'une part, d'acter les modifications de programme, délibérées lors du précédent CS, et d'autre part, d'augmenter la rémunération du mandataire d'un peu plus de 462 000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (Les administrateurs de Tisséo-Ingénierie ne prennent pas part au vote : MM. Lattes, Grass, Mme Traval-Michelet, MM. Briand et Lafon)

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Monsieur le Président du Tisséo Collectivités à signer ledit avenant 3 d'un montant de 462 116 €HT.
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets de Tisséo Collectivités.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.

POINT 3 - PROJET MOBILITÉS - INNOVATION, PARTENARIAT ET TERRITOIRES

3.1 - INFORMATION : APPEL A PROJETS URBAINS INNOVANTS : « DESSINE-MOI TOULOUSE » : POINT D'ETAPE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Un point d'étape est effectué sur la démarche d'appel à projets urbains innovants « Dessine-moi Toulouse », engagée avec Toulouse Métropole.

Parmi les 20 sites proposés, Tisséo Collectivités pilote 4 sites qui concernent les pôles d'échanges multimodaux : Argoulets, Balma-Gramont, Borderouge et Jolimont.

La phase 1 (tenue du 23 mai au 28 septembre) a permis de choisir 14 finalistes (sur 33 candidats) répartis sur les 4 sites.

La phase 2 a été enclenchée le 5 octobre en vue d'une restitution des offres au 31 janvier 12H00.

POINT 4 - PLANIFICATION ET ECO MOBILITES

POINT 4.1- COVOITURAGE : CHOIX DE L'OPERATEUR POUR POURSUIVRE L'APPEL A PROJETS COVOITURAGE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Un appel à projet covoiturage a été lancé en mars 2018, afin de déployer à titre expérimental une solution de covoiturage sur deux territoires du péri-urbain, en complément de l'offre Tisséo.

Six opérateurs ont déposé leurs candidatures et leurs solutions. Après audition de quatre opérateurs, Tisséo Collectivités a poursuivi le dialogue avec deux d'entre eux, notamment pour préciser les modalités d'intégration de leur modèle économique dans les dispositifs de gestion des coûts d'exploitation du réseau Tisséo et, par ailleurs, les liens informations voyageurs et billettique dans une vision à terme de mobilités intégrées.

Compte tenu des réponses fournies par les opérateurs, il est proposé de poursuivre l'expérimentation avec l'opérateur Klaxit – Coovia.

Une convention de partenariat sera proposée lors du prochain comité syndical et précisera les engagements des parties prenantes à cette expérimentation.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le choix de l'opérateur Klaxit - Coovia et les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation, selon les modalités de la présente délibération et du cadre de l'appel à projets Covoiturage.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 4.2- COVOITURAGE : ADHESION DE TISSEO COLLECTIVITES A LA FEDERATION ECOSYST'M : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Les territoires de l'Est vont voir leur offre en transport en commun évoluer à partir de juin 2019, le TAD 106 évoluant en plusieurs lignes de bus.

Afin de permettre à certains usagers la possibilité de se déplacer entre communes et non en rabattement sur le réseau métro, Tisséo Collectivités adhère à la fédération française Ecosyst'M. Il s'agit d'un système solidaire de covoiturage porté par les communes, qui met en relation les

conducteurs et les passagers, les conducteurs recevant en échange du service rendu des bons de réduction dans les commerçants locaux souscrivant à la démarche.

Au même titre que l'expérimentation covoiturage sur les communes périurbaines du Sicoval et du Muretain Agglo, ce système de covoiturage fera l'objet d'une évaluation.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De décider d'adhérer à la fédération Ecosyst'M.
- D'autoriser le Président à signer la convention.
- De dire que les dépenses correspondant à la cotisation annuelle seront inscrites chaque année au budget de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 4.3 - PROGRAMMES PARTENARIAUX : AVENANT N° 8 A LA CONVENTION CADRE N° 2012-905 ATMO-OCCITANIE / TISSEO COLLECTIVITES – AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Une convention a été signée en 2012 entre Tisséo Collectivités et Atmo-Occitanie pour mener un programme de surveillance de la qualité de l'air pour le réseau métro et en lien avec les évaluations des infrastructures de transports en commun.

Il est proposé pour l'année 2019 de poursuivre ce programme qui prévoit :

- Des mesures de la qualité de l'air dans le métro ligne B dans le cadre du plan de surveillance de la qualité de l'air intérieur.
- Des mesures de qualité de l'air dans les corridors desservis par le réseau Linéo, afin de mesurer les évolutions de la qualité de l'air.
- Un accompagnement technique dans le cadre des procédures d'enquêtes publiques des projets TAE, CLB et TUS, ainsi qu'une évaluation du volet air du Projet Mobilités au titre de l'observatoire du PDU.

La contribution de Tisséo Collectivités à la réalisation de ce programme de mesure est fixée à un montant total de 89 736,38 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Suaud ne prend pas part au vote)

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de l'avenant 8 à la convention 2012/905 entre Tisséo Collectivités et Atmo-Occitanie et le montant du programme chiffré à 89 736,38 euros.

- D'autoriser le Président à signer l'avenant n° 8.
- De dire que les dépenses seront inscrites au budget 2019 de Tisséo Collectivités.

POINT 4.4 - PROGRAMMES PARTENARIAUX : AVENANT N° 20 BIS A LA CONVENTION CADRE TISSEO COLLECTIVITES / AUAT DU 23 MARS 1998 POUR L'ANNEE 2018 – AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Pour l'année 2018, le programme de travail partenarial a été adopté par le Conseil d'Administration de l'aua/T du 23 mars 2018 et acté par délibération du 28 mars 2018 par le Comité Syndical de Tisséo Collectivités, pour une contribution correspondant à un montant de 600 000 euros.

Au-delà de ce programme, des missions spécifiques ont été menées au titre des travaux partenariaux du Système de Gestion Globale des Déplacements, pour le compte de Tisséo Collectivités, pour un montant de 14 571 euros dont :

- 6 476 € au titre de l'observatoire partenarial des déplacements.
- 8 095 € au titre de l'actualisation du modèle de modélisation multimodale.

Tisséo Collectivités versera le montant des travaux à l'aua/T, d'ores et déjà prévu au budget 2018 afin de solder dans sa globalité le programme partenarial 2018.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de l'avenant n° 20 bis à la convention-cadre entre Tisséo Collectivités et l'aua/T pour un montant de 14 571 euros.
- D'autoriser le Président à signer cet avenant.
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 65738 du budget 2018 de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 4.5 - PROGRAMMES PARTENARIAUX : REALISATION D'ENQUETES POUR L'EVALUATION DU RESEAU LINEO PAR L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE TOULOUSE – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION N° 2018-1109.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Le Comité Syndical de Tisséo Collectivités du 3 octobre 2018 a délibéré favorablement pour l'engagement de travaux d'études par les CODEV de Toulouse Métropole, du Sicoval et du Muretain Agglo sur deux sujets :

- D'une part une approche sur les leviers à actionner pour inciter les citoyens à faire évoluer leurs pratiques de mobilités.
- D'autre part une évaluation du réseau Linéo sous l'angle de la cohésion sociale et de la mobilité ainsi que de l'urbanisme et de la mobilité.

Cela nécessite des enquêtes avant/après réseau Linéo, qui seront réalisées par des étudiants de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer ladite convention avec l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, qui formalise le partenariat nécessaire à la bonne réalisation des enquêtes.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat n° 2018 – 1109 entre Tisséo Collectivités et l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 4.6 - COMPATIBILITE PLU/PDU : AVIS SUR LE PROJET D'ELABORATION DU PLU DE LA COMMUNE DE PECHBUSQUE.

Rapporteur : M. CARNEIRO

Tisséo Collectivités a été saisi par la commune de Pechbusque (commune membre de la communauté d'agglomération du Sicoval) sur son projet d'élaboration du PLU dans le cadre de la procédure de consultation des personnes publiques associées.

Tisséo Collectivités formule un avis avec réserve, le PLU ne mentionnant pas la compatibilité avec le Projet Mobilités valant PDU et faisant référence à l'ancien PDU de 2012.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'un avis favorable au projet d'élaboration du PLU de Pechbusque, sous réserve de compléter d'une part le rapport de présentation le chapitre « mise en œuvre » traitant de la compatibilité avec les documents supra-communaux en intégrant les orientations et la déclinaison du plan d'actions du Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant PDU de la grande agglomération toulousaine et, d'autre part, de préciser au PADD les trois leviers du Projet Mobilités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 4.7 - PLAN DE MOBILITE : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2018-1099 AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

POINT 4.8 - PLAN DE MOBILITE : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2018-1101 AVEC L'ECOLE D'INGENIEURS PURPAN : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

POINT 4.9 - PLAN DE MOBILITE : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2018-1100 AVEC PIERRE FABRE : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

POINT 4.10 - PLAN DE MOBILITE : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2018-1102 AVEC TOULOUSE METROPOLE HABITAT : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

POINT 4.11 - PLAN DE MOBILITE : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2018-1056 AVEC SCHNEIDER ELECTRIC : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

Rapporteur : M. CARNEIRO

Cinq démarches de plan de mobilité font l'objet de la mise en place d'un partenariat, pour une durée de 5 ans, renouvelable une fois pour la même durée, à titre gracieux : AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE (160 salariés), L'ECOLE D'INGENIEURS PURPAN (1259 salariés et étudiants), PIERRE FABRE (874 salariés), TOULOUSE METROPOLE HABITAT (220 salariés) et SCHNEIDER ELECTRIC (100 salariés). A ce jour, Tisséo Collectivités a enregistré 32 dépôts de plan de mobilité sur sa plateforme extranet PDE.

Cela portera à 187 le nombre de démarches de plan de mobilité sur l'agglomération, concernant plus de 235 000 salariés.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes des conventions de partenariat entre :
 - l'Agence Régionale de Santé Occitanie et Tisséo Collectivités
 - l'Ecole d'Ingénieurs de Purpan et Tisséo Collectivités
 - PIERRE FABRE et Tisséo Collectivités
 - Toulouse Métropole Habitat et Tisséo Collectivités
 - SCHNEIDER ELECTRIC et Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 4.12 - STAND ECOMOBILITE TISSEO PRO : DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT AFIN DE SIGNER LES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION AUX PARTENAIRES.

Rapporteur : M. CARNEIRO

Au titre des animations en entreprise, Tisséo Collectivités propose la mise à disposition de stands d'informations multimodales (dénommés « stands écomobilité Tisséo Pro ») à destination des entreprises en démarche de plan de mobilité.

Ce stand, exposé dans cette salle, sera gracieusement mis à disposition des entreprises qui en feront la demande.

Une convention entre Tisséo Collectivités et l'entreprise fixera les modalités de mise à disposition des matériels.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les dispositions générales de la convention type visant à fixer les modalités de la mise à disposition de matériel dans le cadre de la tenue des stands Ecomobilité Tisséo Pro.
- De donner délégation à Monsieur le Président aux fins de signature des conventions de cette nature ainsi que leurs éventuels avenants.
- De dire que la grille tarifaire, annexée à la présente, sera applicable en cas de détérioration ou non restitution de tout ou partie du matériel mis à disposition.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 4.13 - COMMUTE : PLAN DE MOBILITE INTER-ENTREPRISES : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2018-1104 AVEC LE CLUB REUSSIR RELATIVE A UN ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN PLACE D'UN PMIE DANS LE CADRE DU PROJET COMMUTE : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

Rapporteur : M. CARNEIRO

Tisséo Collectivités est partenaire du projet européen COMMUTE (UIA-02-352), relatif à l'appel à projet « Mobilité urbaine » du programme de financement européen « Action Urbaine Innovante » (Urban Innovative Action - UIA). Ce projet vise à déployer un nouveau modèle de management collaboratif de la mobilité urbaine pour relever le défi de la congestion des zones aéroportuaire et aéronautique.

Lancé officiellement le 13 avril 2018, le projet COMMUTE est déployé sur un territoire d'expérimentation situé sur la zone aéroportuaire, bassin économique majeur du territoire toulousain avec plus de 100 000 emplois articulé autour du sixième aéroport français (8 081 179 passagers en 2016).

En tant que chef de file du Work Package 6 du projet COMMUTE, relatif aux expérimentations de nouveaux modes de travail et de services à la mobilité, Tisséo Collectivités accompagne l'ensemble des entreprises de la zone aéroportuaire à la mise en place d'un Plan de Mobilité inter-entreprises.

L'ensemble des entreprises de la zone aéroportuaire de COMMUTE ont mandaté le Club Réussir, club d'entreprises situé sur cette zone, comme interlocuteur unique de Tisséo Collectivités dans le cadre de cette démarche.

La convention de partenariat définit les modalités d'accompagnement méthodologique par Tisséo Collectivités et les engagements du Club Réussir.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre le Club Réussir et Tisséo Collectivités.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 4.14 - CoMMUTE : NAVETTE AUTONOME : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

Rapporteur : M. CARNEIRO

Par délibération du 7 février 2018 le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé sa participation au projet partenarial européen CoMMUTE « Collaborative Mobility Management for Urban Traffic and Emissions reduction » dans le cadre du programme européen « Actions Innovatrices urbaines » (UIA). Une des actions prévues est le déploiement d'une navette autonome à titre expérimental, sur la durée du calendrier du projet CoMMUTE, initialement sous le pilotage et la responsabilité de Toulouse Métropole.

Il est proposé que cette action soit, dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du projet CoMMUTE, portée par Tisséo Collectivités en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité de la grande agglomération toulousaine, étant entendu que Toulouse Métropole a délégué sa compétence Transports à Tisséo Collectivités.

Le volet financier de CoMMUTE prévoit une ligne budgétaire nécessaire pour effectuer cette action de 836 375 euros. Une convention est proposée afin de gérer les modalités techniques et financières du transfert du pilotage et de la prise en charge de l'action « Déploiement de la navette autonome », prévue dans le cadre de CoMMUTE, entre Toulouse Métropole et Tisséo Collectivités.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de la convention.
- D'autoriser le Président de Tisséo Collectivités à signer cette convention.
- De dire Les dépenses nécessaires au déroulement de ces actions seront effectuées à l'aide des crédits inscrits au budget du présent exercice ou des exercices suivants.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

INTERVENTIONS POINTS 4

M. SUAUD souligne l'intérêt du Muretain Agglo pour le covoiturage. Toutes les réserves foncières situées dans les points les plus stratégiques doivent être traitées pour aborder cette question.

M. Suaud salue tous les engagements innovants, mais s'interroge cependant sur sa mise en application concrète dans les territoires, dans le cadre de Tisséo-Collectivités.

S'agissant du Plan de Mobilités, il tient à souligner tout l'intérêt pour celui de Pierre Fabre. Le site de Muret est concerné. Il espère avoir tous les éléments utiles et nécessaires, le Muretain Agglo étant l'interlocuteur territorial de Pierre Fabre sur ce site.

S'agissant de la délibération relative à la convention-cadre avec ATMO Occitanie, c'est l'occasion de rappeler que les discussions sur les transports en commun, sont associées à celles de la santé environnementale et de santé publique. Tout ceci hisse notre responsabilité à un niveau essentiel vis-à-vis de nos concitoyens. Redire à travers cette convention combien nous devons être en permanence conscients de cette responsabilité, de cet engagement alors qu'aujourd'hui 6 à 12 000 concitoyens sur le pourtour toulousain sont exposés à des pollutions au-delà de ce qui est tolérable en matière de santé publique. C'est un défi collectif que nous devons « prendre à bras le corps ».

5 - ETUDES ET PROSPECTIVE

POINT 5.1 - AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD CADRE M 2018- 0321 POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A LA PERSONNE PUBLIQUE POUR LA REALISATION D'ETUDES GENERALES PORTANT SUR LE DEVELOPPEMENT DES RESEAUX DE TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN A CONCLURE AVEC LE GROUPEMENT TRANSITEC INGENIEURS CONSEIL/SETEC INTERNATIONAL/INTERLAND

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La durée du contrat est une durée initiale de 1 année(s). Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période d'une année.

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 6 décembre 2018, attribué l'accord cadre au groupement INTERNATIONAL/INTERLAND pour un montant maximum de 3 200 000,00€ H.T sur 4 ans, ainsi que les avenants à l'accord-cadre sans incidence financière.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer l'accord-cadre n° M2018-0321 de mission d'assistance à la personne publique pour la réalisation d'études générales portant sur le développement des réseaux de transports de l'agglomération toulousaine avec le groupement TRANSITEC INGENIEURS CONSEIL/SETEC INTERNATIONAL/INTERLAND pour un montant maximum de 3 200 000,00€ H.T sur 4 ans, ainsi que les avenants à l'accord-cadre sans incidence financière.

- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites au budget 2018 de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

6 – PILOTAGE ET ATTRACTIVITÉ DU RESEAU

POINT 6.1 - MOBIBUS : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 6 A LA CONVENTION POUR LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT SPECIALISE POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La convention de délégation du service public du 26 juin 2013, étendue à l'ensemble des communes du ressort territorial du SMTc, a été conclue pour une durée de cinq ans et demie à compter du 1er juillet 2013, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Cet avenant porte sur :

- le prolongement de la convention entre Tisséo Collectivités et TPMR Toulouse d'une durée de six mois soit jusqu'au 1er juillet 2019 à 1H00,
- la fixation du nouveau montant de la contribution financière prise en charge par Tisséo Collectivités liée à la prolongation de la convention.

La contribution d'exploitation correspondant à la prolongation du contrat d'une durée de 6 mois est de 3 229 436 € HT (valeur 2019). Cela représente une évolution de 11,8 % du montant total des charges sur la période de la convention.

In fine, cette augmentation en sus des avenants précédemment, représente une augmentation de 18,8 % du montant global de la convention. La commission Sapin a émis un avis favorable lors de sa séance du 20 novembre 2018.

Il est proposé d'approuver les termes de l'avenant n° 6 à la convention de délégation du service public pour le transport spécialisé des personnes à mobilité réduite 2013-2018 et qu'il autorise les dépenses correspondantes.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de l'avenant n° 6 à la convention conclu entre le Syndicat Mixte des Transports en Commun et la Société TPMR Toulouse pour la délégation du service public de transport spécialisé pour les personnes à mobilité réduite.
- De dire que les dépenses sont inscrites au budget 2019 de Tisséo Collectivités.
- D'autoriser le Président à signer ledit avenant à la convention,

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 6.2 - AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 3 AU CONTRAT DE SERVICE PUBLIC ENTRE TISSEO COLLECTIVITES ET TISSEO VOYAGEURS.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Le Contrat de Service Public, conclu par Tisséo-Collectivités avec la Régie Tisséo-Voyageurs en 2017 pour une durée de 5 ans, est régulièrement mis à jour par voie d'avenant.

L'avenant n° 3 a notamment pour objets l'actualisation de la rémunération forfaitaire d'exploitation du fait des améliorations de l'offre kilométrique programmée en 2018-2019, et du fait des économies de fonctionnement réalisées par Tisséo-Voyageurs, la réévaluation des objectifs de fréquentation et de recettes 2019, et la répartition entre Tisséo-Collectivités et Tisséo-Voyageurs du résultat net de Tisséo-Voyageurs constaté en 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Del Borrello ne prend pas part au vote)

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le projet d'avenant n° 3 au Contrat de Service Public entre Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs.
- D'autoriser le Président à signer l'avenant.

POINT 6.3 - GESTION DES PARTENARIATS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE DE TARIFICATION SOLIDAIRE : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION N° 2017-1037 ENTRE LA VILLE DE TOULOUSE, TISSEO-COLLECTIVITES ET TISSEO-VOYAGEURS POUR LA GESTION PAR LA VILLE DE TOULOUSE DE LA CLIENTELE RETRAITES ENTRE 62 ANS ET 64 ANS ET LES SENIORS DE 65 ANS ET PLUS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE TARIFICATION SOLIDAIRE – ACTUALISATION DES TARIFS DES SUPPORTS.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Tisséo Collectivités a approuvé, par délibération en Comité Syndical du 29 mars 2017, les modalités d'application et les conditions de délivrance du dispositif de tarification solidaire mis en place en juillet 2017.

La Ville de Toulouse a souhaité continuer à assurer la gestion de cette mesure pour les retraités de 62 ans à 64 ans et les seniors de 65 ans et plus domiciliés sur la commune de Toulouse. Une convention de partenariat existe déjà depuis plusieurs années pour la gestion du dispositif à destination des seniors.

Le présent avenant a pour objet de mettre à jour les modalités d'organisation et de formaliser les engagements de chaque partie pour la fourniture des cartes senior multiservices Ville de Toulouse.

Il est donc proposé d'approuver les dispositions du présent projet d'avenant entre la Ville de Toulouse, Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour la gestion de la clientèle retraités et seniors par la Ville de Toulouse.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention N°2017-1037 entre la Ville de Toulouse, Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour la gestion des clientèles retraités et seniors par la Ville de Toulouse.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 6.4 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER LES AVENANTS AUX CONVENTIONS N° 2011-909, N°2011-907, N°2011-928 ET N°2011-957 RELATIVES A DES PARTENARIATS AVEC LES ORGANISMES DE SECURITE DANS LE CADRE DE LA PREVENTION DE L'INSECURITE SUR LE RESEAU TISSEO.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Dans le cadre du contrat de service public 2017-2021, Tisséo Collectivités fixe les objectifs et affecte les moyens afin que la Régie mette en œuvre une politique d'accueil des usagers et de prévention de l'insécurité destinée à favoriser le bon fonctionnement du réseau, la sécurité et la sûreté des personnes et des biens.

Soucieux du maintien de la sécurité dans les transports en commun de l'agglomération toulousaine, Tisséo Collectivités a engagé des partenariats avec les organismes de sécurité en autorisant la délivrance d'un certain nombre de titres de transport aux services de la Gendarmerie Nationale, de la Police Nationale, de la Police Judiciaire convention, du Poste de Renseignement et de la Sécurité de la Défense de Toulouse.

Ces conventions qui fixent les modalités de mise à disposition de titres de transport à ces organismes de la défense arrivent à échéance le 31 décembre 2018.

La présente délibération a pour objet de prolonger de 2 ans les conventions Gendarmerie Nationale, de la Police Nationale, la Police Judiciaire et le Poste de Renseignement et de la Sécurité de la Défense de Toulouse.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de l'avenant n°5 à la convention n°2011-909 entre la Gendarmerie Nationale, le Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour la délivrance de titres de transport aux services de la Gendarmerie Nationale
- D'approuver les termes de l'avenant n°4 à la convention n°2011-907 entre la Police Nationale, Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour la délivrance de titres de transport aux services de la Police Nationale.

- D'approuver les termes de l'avenant n°3 à la convention n°2011-928 entre la Police Judiciaire, Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour la délivrance de titres de transport aux services de la Police Judiciaire.
- D'approuver les termes de l'avenant n°3 à la convention n°2011-957 entre le Poste de Renseignement et la Sécurité de la Défense de Toulouse, Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour la délivrance de titres de transport au Poste de Renseignement et de la Sécurité de la Défense
- D'autoriser le Président à signer lesdits avenants.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 6.5 - PARTENARIAT AVEC L'AGENCE D'ATTRACTIVITE DE TOULOUSE, TISSEO COLLECTIVITES ET TISSEO VOYAGEURS DANS LE CADRE DE LA COMMERCIALISATION DU PASS CONGRES. APPROBATION DE LA CONVENTION N°2018-1108.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Tisséo Collectivités, Tisséo Voyageurs et l'Agence d'attractivité de Toulouse Métropole se sont engagés en 2010 dans un partenariat pour la valorisation de l'utilisation des transports en commun lors d'évènements liés à du tourisme d'affaires notamment lors de la tenue de congrès scientifiques internationaux sur le territoire.

Cette volonté commune s'est traduite par la mise en place d'un ticket PASS CONGRES, en novembre 2010, permettant aux congressistes d'effectuer un nombre de déplacements illimités sur la navette aéroport et le réseau métro tram et bus durant la durée de l'évènement.

Le PASS CONGRES a donc fait l'objet d'un partenariat depuis 2010 dont la dernière convention est arrivée à échéance. Les partenaires entendent poursuivre ce dispositif dans le cadre de cette convention.

Le projet de convention précise les engagements réciproques entre Tisséo Collectivités, Tisséo Voyageurs en partenariat avec l'Agence d'attractivité de Toulouse dans le cadre de la mise en œuvre d'un ticket PASS CONGRES.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le projet de convention N°2018-1108 entre Tisséo Collectivités, Tisséo Voyageurs et l'Agence d'attractivité de Toulouse pour la mise en place d'un PASS CONGRES.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 6.6 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER LES AVENANTS AUX CONVENTIONS N°2011-965 ET N°2012-903 RELATIVES A LA DELIVRANCE DE TITRES DE TRANSPORT DANS LE CADRE DE PARTENARIATS AVEC DEUX ASSOCIATIONS.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Tisséo Collectivités souhaite aider et apporter une assistance aux bénévoles de l'association des chiens guide d'aveugles de Toulouse Grand Sud et de l'association des restaurants du cœur, par la délivrance de cartes sans contact non nominatives dites impersonnelles, permettant d'utiliser le réseau urbain Tisséo (métro, tram, bus).

Les conventions qui fixent les modalités de mise à disposition de titres de transport arrivent à échéance le 31 décembre 2018.

La présente délibération a pour objet de prolonger de 2 ans les conventions de l'association des chiens guides d'aveugles de Toulouse Grand Sud et de l'association des restaurants du cœur.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de l'avenant n°3 à la convention n°2011-965 entre l'Association des chiens guides d'aveugles de Toulouse Grand Sud, Tisséo-Collectivités et Tisséo-Voyageurs pour la délivrance de titres de transport à l'Association des chiens guide d'aveugles de Toulouse Grand Sud.
- D'approuver les termes de l'avenant n°3 à la convention n°2012-903 entre l'Association « les Restaurants du Cœur », Tisséo-Collectivités et Tisséo-Voyageurs pour la délivrance de titres de transport à l'Association « Les Restaurants du Cœur ».
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les dits avenants.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 6.7 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1 RELATIF A LA CONVENTION N° 2015-0882 D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DES AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS POUR LE PASSAGE DES BUS ET DES CYCLISTES REALISES AU NIVEAU DE LA VOIE INTERNE D'AIRBUS ENTRE LE CHEMIN DE L'ESPEISSIERE ET LE CARREFOUR ROUTE DE BAYONNE/CHEMIN DE CHEVREFEUILLE-COMMUNE DE TOULOUSE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Dans le cadre du réseau associé au LINEO 3, une offre « samedi » est créée sur la ligne 63 à compter du 12 janvier 2019.

La ligne empruntant une voie interne à Airbus entre le chemin de l'Espeissière et le carrefour route de Bayonne/chemin de Chèvrefeuille-commune de Toulouse, il est nécessaire d'établir un avenant à la convention n° 2015-0882 autorisant l'exploitation du site par le réseau urbain pour étendre cette utilisation aux journées du samedi.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de l'avenant 1 à la convention n° 2015-0882.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le présent avenant.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 6.8 - ACCORD-CADRE M2018-251 POUR L'ACCOMPAGNEMENT METHODOLOGIQUE DE LA DIRECTION PILOTAGE ET ATTRACTIVITE DU RESEAU A LA COORDINATION DE PROJET A CONCLURE AVEC LA SOCIETE WILLING AND ABLE - AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD-CADRE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Le présent marché a pour objet l'accompagnement méthodologique de la Direction Pilotage et Attractivité du Réseau à la coordination de projet.

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 6 décembre 2018, attribué l'accord-cadre à la société WILLING AND ABLE pour un montant maximum de 240 000.00 € HT pour une durée de 36 mois, le détail estimatif remis s'élevant à 80 640 € HT.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer l'accord-cadre n° M2018-0251 pour l'accompagnement méthodologique de la Direction Pilotage et Attractivité du Réseau à la coordination de projet avec la société WILLING AND ABLE pour un montant maximum de 240 000,00€ H.T., ainsi que les avenants à l'accord-cadre sans incidence financière.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

7 – PROJETS TERRITORIALISÉS

POINT 7.1 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A : STATION JEAN JAURES : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHE SUBSEQUENT 52M 2017 13330 M « VENTILATION – DESENFUMAGE » CONCLU AVEC L'ENTREPRISE AXIMA CONCEPT.

Rapporteur : M. AUJOULAT

La délibération 7.1 vise à approuver un avenant au marché « Ventilation Désenfumage » conclu avec la société AXIMA. D'un montant d'un peu plus de 80 000 €, cet avenant permet d'intégrer des prestations complémentaires nécessitées durant les travaux sur la station Jean Jaurès.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver l'avenant n°1 au marché subséquent 52M 2017 13330 M conclu avec l'entreprise AXIMA CONCEPT pour un montant de 80 311,00 € HT.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 7.2 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE TRAVAUX 2016-096-DOCA A CONCLURE ENTRE LE DELEGATAIRE DE L'EXPLOITATION DU PARKING JEAN JAURES ET LE SMTC.

Rapporteur : M. AUJOULAT

La délibération 7.2 porte sur un avenant à la convention de travaux conclue avec le délégataire de l'exploitation du parking Jean Jaurès, pour un montant d'un peu plus de 154 000 €. Il concerne la réalisation de l'étanchéité de la dalle au droit des ouvrages créés à la station Jean Jaurès.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention de travaux n°2016-96-DOCA à conclure avec la société LES PARCS DE TOULOUSE pour les besoins de la réalisation du doublement de la capacité de la ligne A du métro.
- D'autoriser les dépenses correspondantes à savoir le paiement à titre indemnitaire de la neutralisation des 43 places de stationnement au tarif en vigueur (202,41 € TTC par place et par mois) sur une durée estimée à 38 jours, le paiement des travaux pour montant maximum de 154 110,00 € HT majoré de 10 %.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 7.3 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A – GARAGE ATELIER DE BASSO CAMBO : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ 52M 2017 13095M « VOIRIE ET RESEAUX DIVERS » CONCLU AVEC L'ENTREPRISE EUROVIA.

POINT 7.4 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A : GARAGE ATELIER DE BASSO CAMBO : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ 52M 2017 13096 M « DEMOLITION - GROS ŒUVRE » CONCLU AVEC L'ENTREPRISE GTM.

POINT 7.5 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A : GARAGE ATELIER DE BASSO CAMBO : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ 52M 2017 13098 M « BARDAGE COUVERTURE ETANCHEITE » CONCLU AVEC L'ENTREPRISE SAREC.

Rapporteur : M. AUJOULAT

Les délibérations 7.3 à 7.5 concernent plus particulièrement le Garage Atelier Basso Cambo. Elles ont pour objet d'approuver les avenants aux marchés de « Voirie et Réseaux Divers », de « Démolition et Gros Œuvre » et enfin de « Bardage, Couverture et Etanchéité ». Ces avenants visent à intégrer des prestations supplémentaires, pour un montant global qui s'élève à près de 55 000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 7.3 :

- D'approuver l'avenant n°1 au marché 52M 2017 13095 M conclu avec l'entreprise EUROVIA pour un montant de 36 472,02 € HT.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

➤ POINT 7.4 :

- D'approuver l'avenant n°1 au marché n° 52M 2017 13096 M conclu avec l'entreprise GTM pour un montant de 28 280,05€ HT.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

➤ POINT 7.5 :

- D'approuver l'avenant n°1 au marché 52M 2017 13098 M conclu avec l'entreprise SAREC pour un montant de -9 792,00€ HT.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 7.6 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'ETUDES ET TRAVAUX N° 52M 2016 13024 CN CONCLUE AVEC R.I.N. : ETUDES ET TRAVAUX LIES AU MAINTIEN DE L'INTEGRITE DES RESEAUX ET OUVRAGES ASSOCIES NECESSAIRES POUR LES AMENAGEMENTS DES STATIONS DE LA LIGNE A DU METRO DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN DE FAÇON A POUVOIR L'EXPLOITER AVEC DES RAMES DE 52 METRES DE LONG.

Rapporteur : M. AUJOULAT

La délibération 7.6 vise à autoriser la signature d'un avenant à la convention conclue avec RIN, dans le cadre des déviations des réseaux. Cet avenant, d'un montant de près de 6 000 € a pour objet d'intégrer des travaux supplémentaires liés au dévoiement des Fibres Optiques au droit de la station Jean Jaurès.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser la SMAT à signer avec R.I.N. l'avenant n°2 à la convention d'études et travaux n° 52M 2016 13024 CN pour un montant de 5 948,00 € HT.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 7.7 - LINEO 3 PLAISANCE-TOURNEFEUILLE-TOULOUSE : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°3 AU MARCHÉ L3 2016 13008 M CONCLU AVEC LE GROUPEMENT EUROVIA / MALET : LOT 2 - TRAVAUX VRD SECTEURS MONESTIE, PLAISANCE DU TOUCH ET VOIE NOUVELLE.

POINT 7.8 - LINEO 3 PLAISANCE-TOURNEFEUILLE-TOULOUSE : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ N°L3 2016 13012 M CONCLU AVEC SPIE CITYNETWORKS - TRAVAUX DE SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLEURE.

Rapporteur : M. AUJOULAT

Les délibérations 7.7 et 7.8 concernent l'opération Linéo 3. Elles ont pour objet d'approuver les avenants aux marchés de Travaux sur Plaisance du Touch et de signalisation lumineuse tricolore. Ces avenants portent sur des prestations supplémentaires à intégrer, pour un montant global de près de 660 000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 7.7 :

- D'approuver l'avenant n°3 au marché n° L3 2016 13008 M conclu avec le groupement EUROVIA/MALET pour un montant de 634 458,74 €HT.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

➤ POINT 7.8 :

- D'approuver l'avenant n°2 au marché L3 2016 13012 M conclu avec l'entreprise SPIE CITYNETWORKS pour les travaux de Signalisation lumineuse Tricolore pour un montant de 25 237,05 €HT.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 7.9 – TELEPHERIQUE URBAIN SUD : AUTORISATION DE SIGNER LA TRANSACTION AU MARCHE DE CONCEPTION, REALISATION ET MAINTENANCE 2 2016 12818 AVEC LE GROUPEMENT POMA.

Rapporteur : M. AUJOULAT

La délibération 7.9 concerne le Téléphérique Urbain Sud. Elle a pour objet d'autoriser la signature de la transaction relative au marché de conception, réalisation et maintenance conclu avec le groupement mené par POMA. Ce protocole vise à traiter préjudice subi par le groupement, du fait du maintien de ses équipes durant la phase de concertation qui a permis de définir le nouveau tracé du projet. Après de nombreux échanges avec Tisséo Ingénierie, le montant de ce protocole transactionnel a été arrêté à 413 000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver la transaction à conclure avec le groupement POMA / ALTISERVICE / BOUYGUES TP / SYSTRA / SCP SEQUENCES / SETI pour un montant de 413 000 € HT.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ladite transaction.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 7.10 - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PRIVE N° 2018-1094 DU CENTRE COMMERCIAL SUPER U POUR L'EXPLOITATION DE LA LIGNE DE BUS EN SON TERMINUS AU CENTRE COMMERCIAL SUPER U D'EAUNES.

Rapporteur : M. AUJOULAT

La délibération 7.10 vise à approuver les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine privé pour l'aménagement et l'exploitation du terminus d'une ligne de bus au niveau d'un centre commercial situé sur la commune d'Eaunes.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de la convention 2018-1094 entre Tisséo Collectivités et la SCI Eaunes Investissement telle qu'annexée.

- D'autoriser le Président à signer ladite convention

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 8 – GESTION DU PATRIMOINE

POINT 8.1 - PROTECTION DES OUVRAGES : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ M 2018-307 DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE POUR LA PROTECTION DES OUVRAGES A CONCLURE AVEC LE GROUPEMENT GETEC / ALIOS

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

POINT 8.2 - LIGNE A : AUTORISATION DE SIGNER LA TRANSACTION RELATIVE AU MARCHÉ N° O 2010 8826 M : MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES ÉTUDES DÉTAILLÉES ET LA RÉALISATION DE L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DES TUNNELS DE LA LIGNE A CONCLU AVEC LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES BG INGENIEURS CONSEILS (MANDATAIRE) - OTCE MIDI PYRENEES – OPMP.

Rapporteur : M. AUJOLAT

La délibération 8.2 porte sur la transaction relative au marché de maîtrise d'œuvre pour les études et la réalisation de l'amélioration de la sécurité des tunnels de la ligne A conclu avec le groupement mené par la société BP Ingénieries Conseils.

Lors de la réalisation des travaux, plusieurs événements indépendants de la responsabilité du groupement ont conduit à une mobilisation conséquente de ses équipes. Après échanges entre les parties, le protocole transactionnel a été arrêté à un montant d'un peu plus de 155 000 €.

IL EST PROPOSÉ AUX MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL :

- D'approuver la transaction à conclure avec le groupement BG INGENIEURS CONSEILS (Mandataire) - OTCE Midi Pyrénées – OPMP pour un montant de 155 108 € HT.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ladite transaction ainsi que les dépenses correspondantes.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 8.3 - EXTENSION DES ATELIERS METRO – PHASE 2 : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ W 2018 13528 M – LOT N°14 - MUR COUPE-FEU A CONCLURE AVEC LA SOCIÉTÉ BOURDARIOS

Rapporteur : M. AUJOLAT

La délibération 8.3 concerne l'opération d'extension des ateliers du métro. Elle vise à autoriser la signature d'un marché pour la réalisation d'un mur coupe-feu sur le dépôt de Borderouge, pour un montant d'un peu plus de 315 000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser la dépense correspondante.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec la société BOURDARIOS, le marché W 2018 13528 M concernant le Lot n° 14 – Mur coupe-feu des travaux phase 2 de l'extension des ateliers métro pour un montant 315.233,13 € H.T.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 8.4 - MATERIEL ROULANT METRO : APPROBATION DU PROGRAMME D'OPERATION POUR L'ACQUISITION DES RAMES VAL 208 NG3.

Rapporteur : M. AUJOLAT

La délibération 8.4 vise à approuver un programme d'acquisition de nouvelles rames VAL.

En effet, afin d'anticiper l'augmentation de la fréquentation des lignes A et B du métro et ainsi de bénéficier des travaux réalisés sur la ligne A pour l'exploiter avec des rames à 52 mètres Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs ont mené une étude.

Cette étude a permis d'évaluer le besoin en nombre de rames VAL, à l'horizon 2030, conformément aux objectifs d'augmentation de la capacité du métro du Projet Mobilités, tout en optimisant le parc de rames, en lien avec l'organisation de la maintenance assurée par Tisséo Voyageurs.

Les conclusions de cette étude, présentée en Bureau et en Commission Maîtrise d'Ouvrage et Projets d'Investissements, ont permis d'évaluer ce besoin à hauteur de :

- 15 rames qu'il faudrait mettre en service aux alentours de 2023 et ainsi augmenter les fréquences des lignes A et B,
- puis de 7 rames complémentaires, sous réserve de la qualité de la négociation qui sera menée avec Siemens, afin de couvrir les besoins de renfort de fréquence, essentiellement sur la ligne A, après la mise en service de TAE et de couvrir l'offre sur la ligne B avec la Connexion de la Ligne B.

Il est ainsi proposé d'approuver le programme visant à acheter ces 22 rames et un certain nombre d'équipements permettant de réorganiser la maintenance du parc, pour un montant total de 110 millions d'euros, et donc de lancer une consultation dès le début 2019, avec l'objectif d'attribuer ce marché qui sera négocié avec Siemens, avant la fin 2019.

INTERVENTION

M. LE PRESIDENT indique que la rencontre avec SIEMENS s'est faite collectivement avec d'autres réseaux comme Rennes, Turin, Lille qui ont des besoins identiques aux nôtres. Cela permet d'avoir une force de frappe commerciale plus importante.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le présent programme d'opération relatif à l'acquisition de rames VAL 208 NG3 pour un montant maximal estimé à 110 M€ HT.
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets 2019 et suivants de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 8.5 - MATERIEL ROULANT TRAMWAY : APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL RELATIF AUX PIECES DE RECHANGE A CONCLURE ENTRE ALSTOM TRANSPORT SA, TISSEO VOYAGEURS ET TISSEO COLLECTIVITES.

Rapporteur : M. AUJOLAT

La délibération 8.5 porte sur un protocole transactionnel à conclure avec Alstom, pour la cession gratuite d'un lot de pièces de rechange pour les rames de Tram, actuellement stockées au centre de maintenance de Garossos.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes du protocole transactionnel.
- D'autoriser Monsieur le Président du Tisséo Collectivités à signer le protocole transactionnel avec la société Alstom Transport SA et Tisséo Voyageurs.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 8.6 - TRAVAUX DEPOT BUS : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE M 2018-0328 EN VUE DE LA REHABILITATION DE BATIMENTS DANS LE CADRE DE L'OPERATION POUR L'EQUIPEMENT EN GNV DU DEPOT BUS DE TISSEO A COLOMIERS AVEC LA SOCIETE GECOS.

POINT 8.7 - TRAVAUX DEPOT BUS : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE M 2018-0329 EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES NEUVES DANS LE CADRE DE L'OPERATION POUR L'EQUIPEMENT EN GNV DU DEPOT BUS DE TISSEO A COLOMIERS AVEC LA SOCIETE GECOS.

Rapporteur : M. AUJOLAT

Les délibérations 8.6 et 8.7 portent sur l'équipement en GNV du dépôt bus de Colomiers. Elles visent à autoriser la signature de deux marchés de maîtrise d'œuvre tous deux attribués à la société GECOS pour un montant total d'un peu plus de 419 000 €.

L'objet de ces marchés porte d'une part, sur les travaux d'infrastructures nécessaires à l'équipement du dépôt pour alimenter en Gaz les bus GNV qui y seront parqués et d'autre part, sur l'adaptation des ateliers nécessaires sur le plan réglementaire.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 8.6 :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2018-0328 de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation de bâtiments dans le cadre de l'opération pour l'équipement en GNV du Dépôt bus de Tisséo à Colomiers avec la société GECOS pour un montant de 156 475.00 €H.T., ainsi que les avenants au marché sans incidence financière.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites au budget 2018 de Tisséo Collectivités.

➤ POINT 8.7 :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2018-0329 de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'infrastructures neuves dans le cadre de l'opération pour l'équipement en GNV du Dépôt bus de Tisséo à Colomiers avec la société GECOS pour un montant de 262 750.00 €H.T., ainsi que les avenants au marché sans incidence financière.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites au budget 2018 de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 8.8 - SYSTEMES PARCS RELAIS (P+R) : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT 1 AU MARCHÉ M2017-0191 A CONCLURE AVEC LE GROUPEMENT INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE/LD2A ARCHITECTE.

POINT 8.9 - SYSTEMES PARCS RELAIS (P+R): AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ COMPLEMENTAIRE M2018-0291 A CONCLURE AVEC LE GROUPEMENT INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE/LD2A ARCHITECTE POUR LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE LIEE AU RENOUVELLEMENT DU SYSTEME DE GESTION DES P+R – PARCOURS CLIENT ET PMR.

POINT 8.10 - SYSTEMES PARCS RELAIS (P+R) : AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD CADRE M 2018-0239 POUR LE RENOUVELLEMENT DU SYSTEME DE GESTION DES PARCS RELAIS - LOT 1 : FOURNITURE ET EQUIPEMENTS SYSTEMES A CONCLURE AVEC LA SOCIETE GEA.

POINT 8.11 - SYSTEMES PARCS RELAIS (P+R) : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ M 2018-0242 POUR LE RENOUVELLEMENT DU SYSTEME DE GESTION DES PARCS RELAIS - LOT 2 : GC - VRD A CONCLURE AVEC LE GROUPEMENT MALET/RAZEL-BEC.

Rapporteur : M. AUJOULAT

Les délibérations 8.8 à 8.11 portent sur le remplacement du système de gestion des P+R.

La délibération 8.8 vise à approuver un avenant, d'un montant d'un peu moins de 38 000 €, au marché de maîtrise d'œuvre, tenant compte du montant de l'avant-projet délibéré lors du précédent Comité Syndical et vise à fixer le coût prévisionnel définitif des travaux.

La délibération 8.9 vise à autoriser la signature d'un marché complémentaire, d'un montant d'un peu plus de 151 000 €, pour la mission de maîtrise d'œuvre, afin de prendre en compte le nouveau parcours des clients, y compris des PMR et de reprendre l'ensemble des ilots d'entrée / sortie aux P+R. Ces travaux non identifiés dans le programme initial, sont nécessaires pour la mise en œuvre du nouveau système de gestion des P+R.

Les délibérations 8.10 et 8.11 portent respectivement sur l'acquisition du nouveau système de gestion des P+R, pour un montant estimé à un peu plus de 3,7 millions d'€ et des travaux de génie civil à réaliser, pour un montant d'un peu plus de 2,3 millions d'€. Ils sont respectivement attribués à la société GEA et au groupement MALET / RAZEL BEC.

INTERVENTION

M. LE PRESIDENT souligne que le système de gestion des P+R était archéologique. A compter de 2019, un système extrêmement fin sera mis en place et permettra de développer une véritable politique de gestion des P+R avec la capacité d'identifier chaque personne et l'usage qu'elle fait de ce P+R.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 8.8 :

- D'approuver l'avenant n°1 au marché n° M 2018-0191 à conclure avec le groupement INGEROP Conseil et Ingénierie/Ld2a Architecte pour un montant de 37 800,00 € HT.

- D'autoriser le Président à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes
 - POINT 8.9 :
- D'autoriser la dépense correspondante.
- D'autoriser le Président à signer avec le groupement INGEROP Conseil et Ingénierie/Ld2a Architecte le marché complémentaire M 2018-0291 relatif à la maîtrise d'œuvre complète pour l'intégration du parcours client PMR dans les systèmes des P+R pour un montant de 151 125,00 € HT.
 - POINT 8.10 :
- D'autoriser Monsieur le Président du Tisséo Collectivités à signer l'accord cadre M2018-0239 de renouvellement du système de gestion des parcs relais - Lot 1 : Fourniture et équipements Systèmes avec la société GEA pour un montant maximum de 10 M euro(s)HT, ainsi que les avenants à l'accord cadre sans incidence financière.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets de Tisséo Collectivités.
 - POINT 8.11 :
- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2018-0242 pour le renouvellement du système de gestion des parcs relais - Lot 2 : GC - VRD avec le groupement MALET/RAZEL BEC pour un montant de 2 321 408,20 € H.T., ainsi que les avenants au marché sans incidence financière.
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets de Tisséo Collectivités.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions) y compris la résiliation.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 8.12 – SYSTEMES IV METRO : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET TRAVAUX D'INSTALLATION DES ECRANS D'INFORMATIONS VOYAGEURS SUR LES STATIONS DE LA LIGNE A DU METRO.

Rapporteur : M. AUJOLAT

La délibération 8.12 porte sur l'approbation des études d'avant-projet pour les travaux d'installation des écrans d'informations voyageurs. L'estimation des travaux est d'un peu moins de 713 000 € et couvre à la fois les quais des lignes A et B du métro, ainsi que les salles des billets et les entrées de station.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à valider l'Avant-Projet relatif aux travaux d'installation des écrans d'information voyageur pour la ligne A du métro.
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 8.13 - SYSTEMES IV METRO : AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD CADRE M 2018-0240 POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION DES ECRANS D'INFORMATIONS VOYAGEUR SUR LES QUAIS DES 18 STATIONS DE LA LIGNE A DU METRO A CONCLURE AVEC LA SOCIETE FONTANIE.

Rapporteur : M. AUJOLAT

La délibération 8.13 concerne plus précisément les travaux d'installation des écrans d'informations voyageurs sur les quais des 18 stations de la ligne A du métro. Elle vise à attribuer un marché à bons de commande à l'entreprise FONTANIE pour un montant estimé à près de 427 000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer l'accord cadre M2018-0240 pour les travaux d'installation des écrans d'informations voyageur sur les quais des 18 stations de la ligne A du métro avec la société FONTANIE pour un montant maximum d'1Meuro(s)HT, ainsi que les avenants à l'accord cadre sans incidence financière.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 8.14 - SYSTEMES : AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD CADRE M 2018-0270 POUR LA FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE D'EQUIPEMENTS LIES AU SYSTEME DE PRIORITE AUX FEUX DE BUS TISSEO A CONCLURE AVEC LA SOCIETE COMATIS.

Rapporteur : M. AUJOLAT

La délibération 8.14 vise à autoriser la signature d'un accord cadre à bons de commande, relatif à la fourniture et mise en œuvre d'équipements de Priorité aux Feux utilisé par les bus Tisséo, notamment dans le cadre des projets Linéo. Celui-ci a été attribué à la société COMATIS pour un montant maximal de 1,2 millions d'€ sur 4 ans.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser le Président à signer l'accord cadre M 2018-0270 avec la société COMATIS pour la fourniture et mise en œuvre d'équipements liés au système de priorité aux feux de bus Tisséo pour un montant maximum de 1 200 000.00 €H.T. sur la durée totale du contrat ainsi que les avenants à l'accord cadre sans incidence financière.
- D'autoriser le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites au budget 2018 de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 8.15 - SYSTEMES : AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD CADRE M 2018-0313 POUR LA MAINTENANCE DES LICENCES DE LA SUITE ARCGIS ET LA FORMATION SPECIFIQUE A CES OUTILS A CONCLURE AVEC LA SOCIETE ESRI.

Rapporteur : M. AUJOULAT

La délibération 8.15 porte sur un accord cadre à bons de commande, à conclure avec la société ESRI pour la maintenance des licences du Système d'Information Géographique pour un montant maxi de 165 000 € sur 3 ans.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser le Président à signer l'accord cadre M 2018-0313 avec la société ESRI pour la maintenance des licences de la suite ArcGIS et formation spécifique à ces outils France pour un montant maximum de 165 000 € HT sur la durée totale du contrat, ainsi que les avenants à l'accord cadre sans incidence financière.
- D'autoriser le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites aux budgets 2018 et suivants de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 8.16 - MANDAT 8 – OPERATION 1 TISSEO-VOYAGEURS - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE M180110 POUR LA REALISATION D'UN PROTOTYPE DE SAS PMR A CONCLURE AVEC LA SOCIETE GUNNEBO.

Rapporteur : M. AUJOULAT

La délibération 8.16 a pour objet d'autoriser, dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage confié à Tisséo Voyageurs, la signature d'un marché avec la société GUNNEBO pour un montant forfaitaire d'un peu moins de 104 000 €. Ce marché vise à prototyper un sas pour les portillons PMR qui

pourrait ensuite être déployé sur les lignes de contrôle de certaines stations de métro, afin de contribuer à la lutte contre la fraude.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Tisséo Voyageurs à signer, dans le cadre du mandat 8 opération 1 visé par la convention de mandat n° CM2018-1095, le marché M180110 avec la société GUNNEBO pour la réalisation d'un prototype de sas PMR, pour un montant forfaitaire de 103 530 € HT, sur la durée totale du contrat et pour une partie à bons de commande sans engagement de montant minimum ni maximum sur la durée totale du contrat ainsi que les avenants à l'accord cadre sans incidence financière.
- D'autoriser Tisséo Voyageurs à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites au budget 2018 de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

9 – AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES

POINT 9.1 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE TISSEO INGENIERIE – RAPPORT ANNUEL DES ADMINISTRATEURS AU COMITE SYNDICAL DE TISSEO COLLECTIVITES – EXERCICE 2017.

Rapporteur : M. GRASS

Au vu du rapport présenté, l'année 2017 a été une année de forte activité pour Tisséo Ingénierie.

En effet, quatre mandats ont été conclus par la SPL avec Tisséo Collectivités portant sur les opérations Linéo 5, CLB, TAE, et P+R de Basso Cambo, pour un montant total de rémunération prévisionnelle de 68 060 722 €HT.

Au niveau du personnel, Tisséo Ingénierie comptait au 31 décembre 2017, 58 collaborateurs, représentant 52,2 ETP.

Enfin, le Conseil d'Administration de Tisséo Ingénierie a décidé la prise à bail de locaux d'une superficie de 1 700m2 au printemps 2018, boulevard de la Marquette, afin de disposer de locaux adaptés à l'accueil d'un effectif devant s'élever à 90 personnes dans les 7 années à venir.

Quant aux résultats financiers :

- Concernant le chiffre d'affaires, celui de 2017 augmente de près de 25% par rapport à l'année 2016 avec une prévision de + 81% pour 2018 par rapport à 2017, en lien avec l'opération TAE notamment.

- Les charges d'exploitation attendues en 2017 sont en hausse de 12% qui reste encore en retrait par rapport à la croissance de l'activité. Une hausse de 76% est prévue pour 2018 (recrutements, AMO, système d'information, projet immobilier).

Enfin le résultat d'exploitation devrait être en hausse et s'établir autour de 831 K€. Pour rappel, le résultat 2016 était de 88 K€. Celui de 2018 est estimé à 1,8 M€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (les administrateurs de Tisséo-Ingénierie ne prennent pas part au vote : MM. Lattes, Grass, Mme Traval-Michelet (pouvoir), MM. Briand, Lafon)

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le rapport annuel 2017 de la SPL Tisséo Ingénierie.

POINT 9.2 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2017 DE TISSEO-VOYAGEURS.

Rapporteur : M. DEL BORRELLO

L'exploitation du réseau urbain est confiée par Tisséo Collectivités à Tisséo Voyageurs dans le cadre d'un nouveau contrat de service public, qui débute au 1er janvier 2017, pour une durée de 5 ans, jusqu'en décembre 2021.

Ce nouveau contrat est bâti autour de 4 enjeux majeurs :

- L'attractivité et la performance commerciale du réseau,
- Le maintien de la sécurité du réseau et la lutte contre la fraude,
- La performance technique,
- La maîtrise des enjeux financiers.

Chaque année, conformément aux engagements contractuels, Tisséo-Voyageurs transmet un rapport annuel d'activité de l'année écoulée. Ce rapport comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du service public et une analyse de la qualité de service.

Le rapport annuel d'activité présenté au titre de l'exercice 2017 a fait l'objet d'un examen en commission consultative des services publics locaux le 11 décembre 2018. Il est joint en annexe.

L'année 2017 est une bonne année, dynamique et en croissance. Elle présente des résultats supérieurs aux prévisions.

INTERVENTIONS

M. AREVALO En tant que Vice-Président de Tisséo-Voyageurs, M. Arévalo confirme les propos de M. Del Borrello quant au climat de dialogue et de travail au sein de l'entreprise. Il salue le travail du Président de l'EPIC, de son Directeur Général et de toutes les équipes de Tisséo-Voyageurs.

M. BACOU remercie également le Président de Tisséo- Voyageurs, son Directeur Général ainsi que les équipes de Tisséo-Voyageurs pour leur disponibilité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Del Borrello ne prend pas part au vote)

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De prendre acte du rapport annuel présenté au titre de l'exercice 2017.

POINT 9.3 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2017 PORTANT SUR LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT SPECIALISE POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

L'article L 1411.3 du CGCT prévoit que « Le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte ».

Ce rapport a fait l'objet d'un examen pour avis en commission consultative des services publics locaux le 27 novembre 2018.

L'année 2017 est marquée par une hausse de la fréquentation de l'ordre de 5,6 % avec 171 845 voyages réalisés. L'année 2017 affiche donc la meilleure fréquentation jamais enregistrée sur un exercice.

Tisséo Collectivités engage des moyens financiers conséquents pour la réalisation de ce service : 27,93€ HT par transport, soit 94,29 % du coût moyen d'un transport. La recette moyenne par voyage est de 1,69 € HT, soit 5,71 % du coût moyen d'un transport.

INTERVENTIONS

M. GUYOT se félicite de ce rapport qui montre les besoins de ces personnes vulnérables. Il est important de souligner le mobibus, mais également les efforts qui sont faits par Tisséo-Collectivités et par Tisséo-Voyageurs pour l'accompagnement des personnes en situation d'handicap, en particulier leur accessibilité dans les bus et dans les stations, aux arrêts de bus, etc...

Nous pouvons féliciter l'ensemble des services car ils font preuve d'une écoute attentive auprès des personnes en situation de handicap. Actuellement, l'ensemble du matériel est accessible. On ne peut que s'en féliciter. Il faut continuer chacun dans nos collectivités locales, chacun à notre niveau, et être à l'écoute des personnes qui souhaitent utiliser les transports en commun.

S'agissant du porte à porte, les personnes vont chercher les usagers à leur domicile et les amènent à leur destination. Adresse à adresse : la prestation d'accompagnement est limitée à la prise en charge et à la dépose en voirie. Ce service d'adresse à adresse est en nette progression et permet aux personnes en situation d'handicap d'être de plus en plus autonomes. La demande des associations en règle générale est de considérer ces personnes comme n'importe quel voyageur. Ces utilisateurs doivent être encouragés à utiliser les transports en commun comme tout un chacun. C'est une évolution de notre société qui est en train de s'effectuer. L'ensemble des sociétés et des services de Tisséo sont à louer. La comparaison avec d'autres villes de France permet de constater que nous avons un service de très grande qualité dans l'agglomération toulousaine.

M. LE PRESIDENT rappelle que l'action en matière de mobilités est double : l'action sur le service spécialisé et l'action sur le réseau.

M. AREVALO souligne également un service de qualité et remercie le Président pour son engagement sur ces questions-là. Il faut cependant examiner avec attention les critères d'accès à ce service en fonction de la nature du handicap. Il convient de trouver un juste milieu. C'est un service coûteux. Bien flécher les critères est indispensable. C'est une réalité qu'il sera nécessaire de regarder très attentivement.

M. LE PRESIDENT ajoute que c'est un sujet très suivi avec les associations elles-mêmes qui font les mêmes remarques que celles d'Henri Arévalo. La frontière entre le handicap et le non-handicap reste parfois difficile à déterminer.

M. BRIAND souligne la pertinence de la remarque d'Henri Arévalo.

Il n'y a pas forcément de justification utilisée sur le réseau spécifique si, pour des déplacements de personnes qui sont réellement en situation de handicap, il y a effectivement des réseaux classiques parfaitement accessibles qui permettent de répondre à cette situation.

Monsieur Briand a constaté des Mobibus à l'entrée des cliniques. Il rappelle que le Mobibus n'est pas prévu pour faire du transport sanitaire. Il existe une activité et une réglementation spécifique pour cela. Se pose plus la question de la dépendance que celle du handicap qui est au cœur des discussions avec les associations.

M. CARNEIRO rappelle que Toulouse Métropole a signé en 2016 une charte de l'accessibilité. Nous avons également un schéma directeur d'aménagement des espaces publics qui a été mis en œuvre. Un gros travail en amont auquel il a participé a été effectué avec les associations. De nombreuses réunions se sont tenues avec les associations qui ont été entendues et écoutées. Ce problème d'accessibilité qui dépasse le cadre de Tisséo, partenaire dans le cadre de cette charte, concerne également les espaces publics des communes.

Les associations sont satisfaites aujourd'hui du travail qui a été fait de ce point de vue là.

M. SUAUD précise que le Muretain Agglo a adressé un courrier relatif à une éventuelle prise en charge du handicap cognitif à bord de Mobibus. Une réflexion devait s'engager en ce sens. Les deux collectivités ont-elles échangé par courrier à ce jour ?

M. LE PRESIDENT indique qu'un long débat s'est tenu avec les associations de personnes handicapées. Ce débat a soulevé plusieurs problématiques, en particulier celui de l'accompagnement. Mobibus ne peut pas prendre une personne à handicap cognitif sans accompagnant. C'est une difficulté de technique majeure, si le chauffeur se retrouve seul avec une personne sans accompagnant. C'est un sujet très discuté avec les associations elles-mêmes au sein de Tisséo.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De prendre acte du rapport présenté au titre de l'exercice 2017.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 9.4 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE SERVITUDE N° 2018-1103 ENTRE TISSEO-COLLECTIVITES ET ENEDIS POUR LE REMPLACEMENT DE CÂBLE BASSE TENSION SUR TROIS PARCELLES DE LA COMMUNE DE BALMA.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La société ENEDIS a sollicité le SMTC pour établir une convention de servitude entre Tisséo-Collectivités et ENEDIS au profit de cette dernière. Le montant de la redevance est de 10 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de la convention de servitude n° 2018-1103 entre Tisséo-Collectivités et ENEDIS pour le remplacement de câble basse tension sur trois parcelles de la commune de Balma.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la présente convention.
- De dire que la recette sera inscrite au budget Tisséo-Collectivités 2018.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 9.5 - FONCIER : ACQUISITION FONCIERE RUE ARSENE D'ARSONVAL (QUARTIER TROIS COCUS) A TOULOUSE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Le SMTC a été sollicité par la Ville de Toulouse pour procéder à l'acquisition d'un volume de tréfonds situé rue Arsène d'Arsonval à Toulouse car il est concerné par les ouvrages de la ligne B du métro. Ce volume de tréfonds n° 1 des parcelles cadastrées 830 AL 254 et 830 AL 255 a une superficie de 55 m².

L'avis du service des Domaines du 18 Juin 2018 a évalué le volume à 0,90 euros hors taxes le mètre carré.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser l'acquisition du volume n° 1 du tréfonds des parcelles cadastrées 830 AL 254 et 830 AL 255 situées rue Arsène d'Arsonval à Toulouse, pour une superficie de 55 m², au prix de 0,90 euros HT le mètre carré.
- D'autoriser son Président à signer l'acte correspondant ainsi que tout document concernant ce dossier.
- De dire que la dépense en résultant sera inscrite au budget du SMTC à l'article 2111.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 9.6 - AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE DE TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC) A AUZEVILLE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Dans le cadre des travaux de raccordement des Eaux Usées et d'Adduction d'Eau Potable de la résidence étudiante située au 31 Route de Narbonne à Auzeville Tolosane, le SICOVAL doit modifier les réseaux afin qu'ils soient adaptés au nouveau bâtiment.

Les réseaux traverseront une partie du sous-sol de la parcelle cadastrée AB 236 qui appartient au domaine privé du SMTC.

Aussi, il convient d'établir une convention d'engagement de constitution de servitude et d'autorisation d'occupation pour la réalisation des travaux par le SICOVAL.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de la convention n° 2018-1105 entre le SMTC et le SICOVAL pour le passage des réseaux sur la parcelle AB 236 à Auzeville-Tolosane.
- D'autoriser son Président à signer l'acte correspondant et tous les documents concernant ce dossier.
- De dire que la recette en résultant sera inscrite au budget du SMTC l'article 775.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 9.7 - GESTION DES RISQUES DE TAUX POUR 2019 - RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF DE GESTION ACTIVE DE LA DETTE.

Rapporteur : M. BRIAND

Cette délibération a pour objectif de permettre la continuité de la gestion active de la dette menée par le SMTC depuis 18 ans et de chercher à minimiser les frais financiers.

INTERVENTIONS

M. AREVALO rappelle que le contexte actuel national et international nous amène à redoubler de vigilance dans la fluctuation des marchés et des taux.

M. BRIAND souscrit totalement à cette vision de prudence. Il faut minimiser au maximum le coût de la dette.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les principes de la définition de la politique d'emprunts et de gestion de la dette suivants :

Les objectifs de gestion de dette du SMTC visent à déterminer des niveaux de taux de financements acceptables/supportables par rapport à sa capacité financière de remboursement plafonds sur trois horizons distincts : budgétaire, moyen terme, long terme.

- Les taux plafonds à respecter sont :
 - horizon court terme année budgétaire : 4%
pour permettre le pilotage du budget en cours ;
 - horizon moyen terme 2019-2023 : 5%
pour piloter les projets d'investissements ;
 - horizon long terme : 6%
pour établir les grands équilibres financiers à long terme et assurer la capacité de financement des projets futurs.
- Le périmètre retenu pour la dette est l'endettement du SMTC existant et prévisionnel.
- De décider de suivre les modalités de gestion ci-dessous retracées :

Principes:

Au niveau des taux d'intérêts :

☐ Les niveaux proposés sont des niveaux à ne pas dépasser. Toute décision relative à la gestion de taux d'intérêts doit être justifiée par un triple objectif:

- Assurer le respect du taux plafond par année,
- Optimiser le taux de financement effectif moyen du SMTC en se donnant les moyens d'opter à tout instant pour les meilleures conditions afin de choisir tout au long de la vie de l'emprunt le taux le plus favorable. Le SMTC pourra opter, à tout moment, pour un passage à taux fixe ou à taux variable sur la durée de son choix qui peut être inférieur à la durée résiduelle du contrat.
- Tenir compte de l'impact de la dette future

☐ Ces horizons de gestion sont gérés de manière « glissante ».

Lors de chaque exercice budgétaire, les années faisant l'objet d'une révision de taux seront analysées.

Au niveau des produits :

☐ Le SMTC s'engage à utiliser la classification proposée et autorisée, dans la charte, des produits en fonction des risques supportés par les Collectivités.

☐ Les opérations d'échange de taux sont classées d'une part à raison de l'indice ou des indices sous-jacents et d'autre part de la structure du produit.

Tableaux des risques

Indices sous-jacents	
1	Indices zone euro
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices
3	Ecart d'indices zone euros
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro
5	Ecart d'indices hors zone euro

Structures	
A	Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
C	Option d'échange (swaption)
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
E	Multiplicateur jusqu'à 5

Au niveau de l'emprunt :

☐ Mettre en adéquation la maturité de l'emprunt avec la durée de vie des biens financés.

☐ Dissocier le contrat d'emprunt à taux fixe et/ou à taux indexés des opérations de couvertures.

Application :

❑ L'année budgétaire en cours : Un taux budget sera calculé périodiquement. Il donnera une indication du taux de financement probable en fonction du portefeuille et des données de marché à cette date

❑ Horizon moyen terme : La dette future étant relativement faible par rapport à la dette totale prévue, le taux de 5.00% doit être protégé par des opérations de couvertures établies dans ce but.

❑ Horizon long terme:

Compte tenu de l'importance de la dette future (contrats non signés, donc non couvrables légalement) par rapport à la dette globale, le taux plafond de 6 % ne peut être protégé de manière certaine. L'objectif des transactions sera de réduire au maximum la probabilité de dépasser ce taux.

Un suivi constant de ces objectifs sera mis en place et documenté par un reporting adéquat, il prendra en compte le « taux de référence » correspondant au taux fixe en vigueur lors de la mobilisation des fonds.

Limitation des risques

❑ Risque de crédit:

- Maximum 60% de l'encours de produits dérivés avec un même établissement financier
- L'encours doit être réparti sur un minimum de quatre banques, ayant une notation minimum « investment grade ».

❑ Risque de marché:

- L'encours net de produits dérivés doit inclure un maximum de 20% de produits structurés non protégés au niveau des taux plafonds de la politique.

- D'autoriser à conclure, avec tout établissement de crédit français ou étranger ainsi que tous prestataires de services d'investissement français ou étrangers ou ayant un statut équivalent dans leur pays d'origine, des instruments financiers à terme portant échange de conditions d'intérêts (SWAP) ou couverture de taux à la hausse (CAP), à la baisse (FLOOR), ou à la hausse et à la baisse (tunnel ou COLLAR), contrats d'accord de taux futurs (FRA), ou toutes combinaisons de ces instruments, dans les conditions suivantes :

1. Les opérations devront être autorisées uniquement sur l'encours de la dette du Syndicat ainsi que sur les emprunts nouveaux inscrits en section d'investissement du budget primitif.
2. Le montant notionnel des opérations peut représenter différents emprunts indexés sur le même taux ou représenter seulement une partie d'un emprunt.
3. Le montant de la dette sur lequel porteront les opérations ne pourra pas excéder 100 % de l'encours existant de la dette du Syndicat.

4. La durée des opérations ne pourra être supérieure à la durée résiduelle de chacun des emprunts constitutifs de la dette auxquels les opérations sont adossées.
5. Les opérations de couverture de risque de taux d'intérêts seront réalisées de préférence en euros. Toutefois des opérations ponctuelles comportant une indexation directe (*swap de devises ou de change*) ou indirecte (*swap quanto*) à l'évolution d'une parité de change pourront être mise en place.
6. La liste des index de référence relatifs aux intérêts sur lesquels pourront porter ces instruments sont : TIBEUR (EURIBOR), TEMPE (EONIA), T4M, TAM, TAG, CMS, et tout autre index communément utilisés sur les marchés financiers.
7. Le Syndicat pourra aussi retenir le taux fixe de marché proposé à la date de conclusion de l'opération.

Le Syndicat pourra également conclure des opérations pour lesquelles le Syndicat ou sa contrepartie paiera des intérêts déterminés sur la base de structures de taux ou de formules construites sur la base de l'un ou de plusieurs des index de référence susvisés. Ces formules ou structures et plus généralement ces opérations pourront également comprendre des barrières activantes ou désactivantes, à la baisse comme à la hausse. Ces structures ou formules seront décrites dans les confirmations des opérations concernées.

- D'autoriser Monsieur le Président à négocier et conclure les opérations dans le cadre posé dans la présente délibération, dans les formes de la convention-cadre FBF et à signer les confirmations de chaque opération avec tout établissement de crédit français ou étranger ainsi que tous prestataires de services d'investissement français ou étrangers ou ayant un statut équivalent dans leur pays d'origine, plus généralement, tous documents nécessaires à la conclusion et à l'exécution des opérations.
- D'autoriser Monsieur le Président à conclure des contrats d'échange de taux indexés sur des variations de taux de change et/ou des contrat d'échange de taux indexés sur des performances de fonds de gestion alternative ou d'arbitrage, ou de fonds de fonds sans contrainte de classe d'actifs sous-jacent.
- De décider de conclure si les conditions de marché s'y prêtent et en fonction des opportunités, des opérations de marchés détaillés dans les articles précédents.
- D'autoriser Monsieur le Président à conclure ces opérations de marché et à résilier, avec ou sans indemnités, les contrats déjà conclus ou à conclure, en fonction de la fluctuation des taux d'intérêt ou de change aux fins de se prémunir contre ou de tirer parti de cette fluctuation.
- D'autoriser Monsieur le Président du SMTC à transformer, à l'aide de ces instruments, de la source primaire (type BEIBOR) pour constituer des taux synthétiques notionnels (T.S.N).

- Cette autorisation de conclure est valable jusqu'au 31 décembre 2019; il sera rendu compte au Comité Syndical de l'usage qui aura été fait de cette autorisation.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer au nom du Syndicat Mixte les documents se rapportant aux opérations de marché et les opérations d'assignations entre partenaires financiers.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 9.8 - AUTORISATION DE CONTRACTER DEUX PRETS D'UN MONTANT DE 20 MILLIONS D'EUROS CHACUN AUPRES DE LA SOCIETE GENERALE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DU SMTC (TISSEO-COLLECTIVITES).

POINT 9.9 - AUTORISATION DE CONTRACTER UN PRET D'UN MONTANT DE 50 MILLIONS D'EUROS AUPRES DE LA BANQUE POSTALE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DU SMTC (TISSEO-COLLECTIVITES).

Rapporteur : M. BRIAND

Dans le cadre du financement des travaux du SMTC pour 2018, le SMTC doit faire appel pour partie à l'emprunt.

Le SMTC propose donc de contracter deux emprunts d'un montant de 20 millions d'euros chacun auprès de la Société Générale à taux variable post-fixé flooré, et un emprunt d'un montant de 50 millions d'euros auprès de la Banque Postale à un taux fixe de 1,34 %.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer les conventions de crédit.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 9.8 :

- De contracter auprès de la Société Générale deux emprunts d'un montant de 2 x 20 000 000 € (quarante millions d'euros) destiné au financement des investissements 2018 du SMTC Tissé-Collectivités) dans le cadre de son PDU dans les conditions citées ci-dessus.
- D'autoriser le représentant légal de l'emprunteur à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, à intervenir avec la Société Générale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.
- De s'engager pendant toute la durée du crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la convention.
- D'autoriser son Président à signer la convention de crédit susvisée et tout autre document nécessaire à la conclusion et à l'exécution de ladite convention.

➤ POINT 9.9 :

- De décider de contracter auprès de la Banque Postale un emprunt d'un montant de 50 000 000 € (cinquante millions d'euros) destiné au financement des investissements 2018 du SMTC (Tisséo-Collectivités) dans le cadre de son PDU dans les conditions citées ci-dessus.
- D'autoriser le représentant légal de l'emprunteur à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.
- De s'engager pendant toute la durée du crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la convention.
- D'autoriser son Président à signer la convention de crédit susvisée et tout autre document nécessaire à la conclusion et à l'exécution de ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 9.10 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 DE TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC) - ADOPTION.

Rapporteur : M. BRIAND

Le budget supplémentaire 2018 vient actualiser certains crédits du budget primitif, en ce qui concerne :

- Les recettes d'exploitation du réseau urbain attendues pour 2018 devraient s'élever à 95 M€, soit un complément de + 4,743 M€ par rapport au budget primitif.

Ce complément de recettes peut s'expliquer par une bonne réponse de la clientèle à la nouvelle gamme tarifaire, à la lutte anti-fraude poursuivie en 2018 et à une bonne utilisation du réseau de substitution de la ligne A pour les travaux DOCA.

- La rémunération forfaitaire d'exploitation qui sera constatée au compte administratif 2018, ne sera pas supérieure à 249,7 M€, conformément à la trajectoire financière tracée dans la programmation pluriannuelle d'exploitation (PPE).

- Des crédits complémentaires sont apportés pour la rémunération forfaitaire versée à TPMR au titre de l'exploitation du réseau Mobibus pour 0,047 M€ et pour la subvention versée à la Région au titre de la ligne C pour 0,080 M€.

La rémunération exceptionnelle à verser à Tisséo Voyageurs pour l'accompagnement des travaux DOCA devrait être inférieure de 0,169 M€ aux prévisions du BP.

- La hausse des charges financières de 3M€ résulte du décalage d'un paiement de 2017 sur l'année 2018, des conséquences de la clôture d'un contrat de swap et du refus des établissements bancaires de respecter leur contrat de prêt dont les taux sont actuellement négatifs. Il est à noter que ce dernier point est en cours de règlement amiable.

- Une provision de 1 600 000€ est constituée au titre d'un contentieux sur la ligne B Cette somme avait été initialement inscrite en dépense au budget primitif, mais la date de règlement étant incertaine, il est proposé de transformer budgétairement cette dépense en provision, ce qui est plus adapté sur le plan règlementaire.

- Une dépense de 1,3 M€ relative à des remboursements sur l'opération TESO initialement imputée en investissement est réimputée en fonds de concours en charge de fonctionnement.

- En recette, des subventions d'investissement complémentaires sont inscrites pour un montant de 3,2M€ au titre du Pacte Métropolitain d'Innovation et des subventions Grenelle restant à recevoir.

Il est rappelé que les résultats et les restes à réalisés de l'année 2017 ont déjà été repris par anticipation au budget primitif 2018.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'adopter le budget supplémentaire 2018 du SMTC, voté par chapitre.
- D'approuver les propositions de dépenses et de mouvements d'ordre figurant aux chapitres 011, 012, 65, 66, 67, 023 et 042 de la section dépenses de fonctionnement.
- D'approuver les propositions de recettes et de mouvements d'ordre figurant aux chapitres 013, 70, 75 et 77 de la section recettes de fonctionnement.
- D'approuver les propositions de dépenses et de mouvements d'ordre figurant aux chapitres 16, 20, 21, 23 et 27 de la section dépenses d'investissement.
- D'approuver les propositions de recettes et de mouvements d'ordre figurant aux chapitres 13, 16, 21, 23, 021 et 040 de la section recettes d'investissement.
- D'approuver la constitution d'une provision pour risques et charges d'un montant de 1 600 000,00€.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 9.11 - REGLEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC) SUR L'EXERCICE 2019.

Rapporteur : M. BRIAND

Au cours des premières semaines de l'année 2019, des dépenses d'investissement devront être payées avant le vote du budget primitif 2019.

En particulier, le SMTC devra verser à la SMAT les sommes nécessaires au financement des travaux en mandat. Des dépenses devront également être engagées pour les investissements du réseau urbain.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De décider que des dépenses d'investissement pourront être mandatées sur l'exercice 2019 dans la limite du quart des crédits inscrits sur le budget 2018 suivant le détail des chapitres visés ci-dessus.
- De dire que l'inscription des crédits nécessaires pour l'ensemble de l'année sera prévue au budget primitif 2019

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

10 – RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

POINT 10.1 - AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD CADRE M 2018-0286 POUR LA MAINTENANCE DES PROGICIELS SALVIA DEVELOPPEMENT ET PRESTATIONS ASSOCIEES A CONCLURE AVEC LA SOCIETE SALVIA DEVELOPPEMENT.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La durée du contrat est une durée initiale de 1 année(s). Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 1 année.

Le montant maximum est fixé à 20 000€HT par an.

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 6 décembre 2018, attribué l'accord cadre à la société SALVIA DEVELOPPEMENT pour un montant de 80 000€HT.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser le Président à signer l'accord cadre M 2018-0286 avec la société SALVIA DEVELOPPEMENT pour la maintenance des progiciels SALVIA DEVELOPPEMENT et prestations associées pour un montant maximum de 80 000,00€H.T. sur la durée totale du contrat ainsi que les avenants à l'accord cadre sans incidence financière.
- D'autoriser le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites au budget 2018 de Tissé Collectiveités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

10.2 - AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD CADRE M 2018-0287 POUR LA MAINTENANCE DES PROGICIELS BERGER LEVRAULT E MAGNUS GRH ET PRESTATIONS ASSOCIEES A CONCLURE AVEC LA SOCIETE BERGER LEVRAULT.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La durée du contrat est une durée initiale de 1 année(s). Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 1 année.

Le montant maximum est fixé à 10 000€HT par an.

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 6 décembre 2018, attribué l'accord cadre à la société BERGER-LEVRAULT pour un montant maximum de 40 000€HT.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser le Président à signer l'accord cadre M 2018-0287 avec la société BERGER-LEVRAULT pour la maintenance du progiciel BERGER-LEVRAULT eMagnusGRH et prestations associées pour un montant maximum de 40 000,00 €H.T. sur la durée totale du contrat ainsi que les avenants à l'accord cadre sans incidence financière.
- D'autoriser le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites au budget 2018 de Tissé Collectiveités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 10.3 - AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD CADRE M 2018-0283 POUR LA MAINTENANCE DU LOGICIEL NUXEO ET PRESTATIONS ASSOCIEES A CONCLURE AVEC LA SOCIETE NUXEO SAS.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La durée du contrat est une durée initiale de 1 année(s). Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 1 année.

Le montant maximum est fixé à 60 000 €HT par an.

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 6 décembre 2018, attribué l'accord cadre à la société NUXEO SAS pour un montant maximum de 240 000€HT.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser le Président à signer l'accord cadre M 2018-0283 avec la société NUXEO SAS pour la maintenance du logiciel NUXEO et prestations associées pour un montant maximum de 240 000,00€H.T. sur la durée totale du contrat ainsi que les avenants à l'accord cadre sans incidence financière.
- D'autoriser le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites au budget 2018 de Tissé Collectiveités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 10.4 -AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURE ET POSE D'ARTICLES D'HYGIENE AVEC LA SOCIETE ELIS.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La durée prévisionnelle de l'accord cadre est de 1 an reconductible 3 fois un an.

L'accord cadre a fait l'objet d'une procédure de mise en concurrence selon la procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 19 octobre 2018 au support Marchés Online et publié sur le site <http://tisseo.marches-publics.info/>. La date de remise des offres était fixée au 08 novembre 2018 à 12h00.

Cinq (5) dossiers ont été retirés via la plateforme tisséo.fr.

Aucune n'offre n'a été remise. Une nouvelle procédure a été lancée, selon une procédure négociée sans mise en concurrence préalable. Un courrier de consultation a été télétransmis le 27/11/2018 à la société ELIS. La date limite de remise de l'offre a été fixée au 30/11/2018 avant 12h00.

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 6 décembre 2018, attribué l'accord cadre à la société ELIS pour un montant maximum de 68 000€HT.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser le Président à signer l'accord cadre M 2018-0302 avec la société ELIS pour la fourniture et pose d'articles d'hygiène pour un montant maximum de 68 000,00€H.T. sur la durée totale du contrat ainsi que les avenants à l'accord cadre sans incidence financière.
- D'autoriser le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses sont inscrites au budget 2018 de Tisséo Collectivités.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 10.5 - MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) POUR LE CADRE D'EMPLOI DES ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

L'abrogation de la Prime de Fonction et de Résultat en 2015 ne permet plus l'attribution d'un régime indemnitaire aux administrateurs territoriaux qui pourraient être recrutés par Tisséo Collectivités.

Ainsi, il est proposé d'approuver la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour le cadre d'emploi des Administrateurs Territoriaux dans les conditions indiquées dans ce projet de délibération.

INTERVENTION

M. AREVALO souhaite que cette délibération soit assortie d'une réflexion. Il existe un écart très important entre le montant minimum et le montant maximum. Ces indemnités peuvent être supérieures à un salaire d'un professeur agrégé en fin de carrière.

Monsieur Arévalo s'abstient sur cette délibération.

Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M.Arévalo)

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De décider d'instaurer à compter 01 janvier 2019, pour le cadre d'emplois des administrateurs, le RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, attribué selon les modalités définies en annexe.
- D'autoriser le Président à fixer par voie d'arrêté individuel les montants individuels qui pourront être modulés par l'autorité territoriale dans les limites et conditions ou selon les critères fixés par l'assemblée délibérante.
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du SMTC.

POINT 10.6 - MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Tissé - Collectivités a approuvé, par délibération du 18 octobre 2004, l'octroi de temps partiel sur autorisation aux agents titulaires à temps complet en fonction des demandes et sous réserve des nécessités de service annuellement avec effet au 1^{er} septembre de chaque année.

La présente délibération a pour objet de préciser les bénéficiaires, les quotités autorisées et les modalités d'attribution et d'organisation.

Il est donc proposé d'approuver les modalités d'attribution et d'organisation du temps partiel sur autorisation.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver à compter du 01/09/2019, les modalités et les conditions d'attribution du temps partiel sur autorisation telles que exposées.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 10.7 - POSTE DE RESPONSABLE PATRIMOINE SYSTEMES H/F - DIRECTION GENERALE ADJOINTE PATRIMOINE ET INVESTISSEMENTS. PROCEDURE DE RECRUTEMENT. CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Ce projet de délibération porte sur la création d'un poste de responsable Patrimoine système et la mise en œuvre d'une procédure de recrutement suite au départ d'un agent et la réorganisation induite de la direction gestion du patrimoine.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser le Président à lancer la procédure de recrutement d'un(e) responsable Patrimoine Systèmes H/F - Direction Générale Adjointe Patrimoine et Investissement relevant du cadre d'emplois des attachés et ingénieurs territoriaux conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.
- De dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

POINT 10.8 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Ce projet de délibération porte sur la modification du tableau des effectifs. Elle permet d'intégrer les ajustements liés :

- à l'évolution des services,
- aux avancements de grade.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De dire que le tableau des effectifs du SMTC est modifié comme suit :

Poste	Situation ancienne	Situation nouvelle
Attaché Hors Classe	1	2
Directeur Territorial	3	2
Attaché Territorial	14	15
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	7	6
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	4	3
Adjoint Technique	2	1

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

QUESTIONS DIVERSES

M. CARNEIRO S'agissant du boulevard urbain nord, M. Carneiro souhaite faire un point juridique sur ce dossier. Deux habitants de Launaguet ont déposé un recours contre la DUP devant le tribunal administratif qui a donné raison à Toulouse Métropole. Cette DUP avait été préparée par l'ancienne majorité métropolitaine. Il y a eu appel en Cour D'Appel et le juge d'appel a estimé que l'autorité environnementale n'était pas autonome par rapport au Préfet pour pouvoir formuler un avis.

Le Ministère de l'Intérieur a fait appel en Conseil d'Etat. Toulouse Métropole va également dans le sens de l'Appel sachant qu'il existe deux procédures : une procédure d'appel sur cette décision, mais également le sursis à exécution qui pourrait être déposé à tout moment de façon à ne pas compromettre l'utilité de ces six millions d'investissements déjà investis sur le boulevard urbain nord. Il rappelle que Tisséo est cofinanceur puisque c'est une structure multimodale qui permet aux bus, aux voitures et aux vélos de circuler sur ce boulevard de 13 kms qui relie Toulouse à Bruguères. Nous attendons utilement la décision du Conseil d'Etat, sachant qu'il existe une jurisprudence récente de septembre 2018 qui permet, lorsqu'un avis a été mal formulé, de compléter le dossier par une reformulation de l'avis.

M. LAFON S'agissant de tous les recours intentés par des personnes qui la plupart du temps ne sont pas fondés à agir autrement que par une volonté de nuire à un intérêt collectif, il estime que les collectivités locales impactées devraient mener une action en responsabilité civile contre les auteurs de ces actes dolosifs au niveau de la puissance publique. Même s'il existe des voies de droit pour tout justiciable à faire valoir leur intérêt, il estime que lorsqu'une collectivité voit l'ensemble de ses projets et de ses investissements retardés ainsi que l'ensemble de sa fiscalité retardée par des agissements dolosifs, à un moment donné, il faut savoir présenter l'addition.

M. CARNEIRO rappelle qu'il faut attendre la décision finale. Si le sursis à exécution est avéré, cela nous permettra de continuer de mettre en œuvre ce qui a été engagé. Cette procédure est totalement indépendante de la première, puisqu'elle n'est pas enfermée dans les mêmes délais.

M. LE PRESIDENT exprime ses remerciements à l'ensemble des membres du comité syndical.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 11H10.